



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
29 décembre 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, français et espagnol  
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Neuvième rapport périodique soumis par l'Ukraine  
en application de l'article 18 de la Convention,  
attendu en 2021\*\*\***

[Date de réception : 22 mars 2021]

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

\*\* Les annexes au présent rapport sont accessibles sur la page Web du Comité.



## Introduction

1. Ce rapport est le neuvième rapport périodique de l'Ukraine sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et porte sur la période 2017-2020. Ce rapport a été rédigé par le Ministère de la politique sociale d'Ukraine avec la participation du Commissaire du Gouvernement pour la politique d'égalité des sexes, de ministères, d'autres organes exécutifs centraux et des administrations publiques régionales. Le 11 décembre 2020, Madame Dalia Leinarte, avec le soutien d'ONU-Femmes, a animé un atelier sur l'activité du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et sur les rapports présentés au Comité, auquel ont assisté des parlementaires, des représentants d'autorités publiques en charge de l'établissement du rapport et des associations de la société civile qui élaborent des rapports parallèles.
2. Les rédacteurs du rapport ont tenu compte des recommandations communiquées par le Comité à l'Ukraine en 2017, fondées sur les résultats de l'examen du huitième rapport périodique de l'Ukraine, et ont fourni des réponses aux questions prioritaires posées par le Comité en mars 2020. Pour faciliter la mise en œuvre des observations finales du Comité, le Gouvernement a approuvé le Plan d'action national relatif à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur le huitième rapport périodique de l'Ukraine sur la mise en œuvre [de la Convention] du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes jusqu'en 2021 (2018).

## Question 1

### Généralités

3. L'Ukraine recueille des données ventilées par sexe, par âge et par lieu de résidence. Une Liste d'indicateurs de suivi de l'égalité des sexes, approuvée par le Gouvernement en 2020, comporte 226 indicateurs, dont seize concernant les femmes en situation de handicap.
4. La Base de données unifiée d'information sur les personnes déplacées (tenue depuis 2019) et la Banque de données centrale sur le handicap permettent de recueillir des informations sur le sexe, l'âge et le lieu de résidence de ces populations.
5. Aucune statistique ventilée par genre sur les croyances religieuses et l'appartenance ethnique n'est recueillie. La Constitution de l'Ukraine interdit tout privilège ou restriction fondés sur la race, la couleur, les convictions politiques, religieuses et autres croyances ou sur l'origine ethnique et sociale. Chaque citoyen a le droit de suivre ses propres croyances et la religion de son choix. En Ukraine, l'Église et les autres organisations religieuses sont séparées de l'État.
6. Le Président de l'Ukraine a identifié les Objectifs de Développement Durable comme axe stratégique des activités du gouvernement (2019). Les indicateurs adaptés au suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable ont été approuvés en 2019. Les Objectifs de Développement Durable n'ont toutefois pas été localisés, ce qui complique leur application dans le cadre du suivi du développement régional.
7. En 2019, 25 profils de performance en matière d'égalité des sexes ont été préparés pour les régions (*oblasts*) et la ville de Kiev. Une analyse des arrêtés émis par 24 administrations publiques régionales, par la ville de Kiev et par les communautés en réponse à la diffusion de la COVID-19 a toutefois montré que les

données ventilées par sexe, par âge et par d'autres caractéristiques sociales et démographiques n'avaient pas été utilisées.

8. Afin d'améliorer l'analyse des données relatives aux piliers de la Convention et l'utilisation de ses résultats dans l'élaboration et l'application des politiques publiques, le Ministère de la politique sociale a approuvé l'Instruction sur l'intégration des approches de genre à l'élaboration de réglementations (2020) (voir par. 92). Ce document décrit les procédures à suivre pour l'analyse d'informations sur la situation de différents groupes de femmes et d'hommes, en reconnaissant les différences de leurs besoins pratiques et stratégiques en et identifiant des sources de données.

9. L'Agence nationale de la fonction publique ukrainienne a approuvé le Programme à court terme de formation avancée sur l'application de cette instruction (2020) (voir par. 93). Cette activité a été exécutée avec le Centre pour l'adaptation du service public aux normes de l'Union européenne et l'École ukrainienne de gouvernance, avec le soutien du Projet Montées en puissance.

10. Le deuxième Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité pour la période close en 2025 contient le plan de suivi de ce document et comprend 54 indicateurs (2020).

11. Des statistiques sur la situation actuelle des femmes en Ukraine sont fournies en annexe et dans les réponses aux questions.

## Question 2

### Contexte actuel

12. Afin de protéger les civils et d'assurer la sécurité des femmes dans la zone du conflit armé entre Russie et Ukraine : 1) l'État-major général des Forces armées ukrainiennes et le Centre pour les civils en conflit ont signé un mémorandum d'accord et sont convenus de mener des cours de formation à la prévention des pertes civiles (tant à destination des instructeurs que du personnel dans la zone des opérations militaires) et d'élaborer des documents d'orientation ; 2) l'Instruction sur l'installation du groupe de travail sur la prévention des pertes civiles a été élaborée ; 3) des informations sur les dommages corporels et décès affectant des civils dans la zone d'opérations de la Force conjointe ont été recueillies et traitées ; 4) le Gouvernement a approuvé la Stratégie nationale de protection des civils dans les conflits armés.

13. La Loi ukrainienne sur l'amnistie est en cours de modification par le Projet de loi portant modification de certains actes législatifs ukrainiens relatifs à l'application des normes du droit pénal et humanitaire international (n° 2689 du 27 décembre 2019), adopté en première lecture.

14. Afin d'orienter la formation systémique des forces de police et du personnel militaire aux droits des femmes, les supports suivants ont été publiés et diffusés : 1) boîte à outils de formation pour le cours « Égalité des sexes sous l'angle de l'interdiction de la discrimination selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme » ; 2) trousse à outils « Femmes, paix et sécurité » à l'intention du personnel du secteur de la sécurité (2018) avec le soutien du Coordonnateur des projets en Ukraine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; et 3) Directives pour l'intégration des approches de genre dans la formation de spécialistes du secteur de la sécurité et de la défense (2020). L'application de ces Directives au processus éducatif de toutes les institutions d'enseignement et de

défense est envisagée par le Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité pour la période close en 2025 (voir par. 25 et 32).

15. À la suite du processus transparent de sélection et de nomination de juges (dont 38 sont des femmes), la Haute Cour anticorruption a commencé ses activités le 5 septembre 2020. Conformément à son mandat, elle se concentre sur les affaires de corruption de haut niveau. À ce jour, elle a prononcé 16 verdicts dans des affaires de corruption de haut niveau.

16. En 2019, le nombre de procédures pénales enregistrées par le Bureau ukrainien de lutte contre la corruption a presque doublé par rapport à 2016. Plus précisément, 1 207 procédures pénales ont été enregistrées en 2019, 69 procédures ont été enregistrées avec acte d'accusation, 148 personnes ont été déférées devant le tribunal, et des mesures ont été prises pour rembourser plus de 146 millions de hryvnias. Aucune statistique ventilée par sexe n'est tenue.

17. Le Bureau ukrainien de lutte contre la corruption, en coopération avec le Bureau du Procureur spécialisé anticorruption, a ouvert 986 enquêtes préliminaires dans des affaires de corruption de haut niveau, les tribunaux ont été saisis dans 265 affaires, qui ont abouti à 41 condamnations (la grande majorité des affaires ont été bloquées devant des tribunaux ordinaires).

18. Le Registre public unifié des déclarations de personnes autorisées à exercer les fonctions de l'État ou des organes d'autoadministration locaux a été mis en place par l'Agence nationale de prévention de la corruption en 2016. Plus de 1,4 millions de personnes ont déposé des déclarations qui ont été inscrites au Registre, et près de 5,1 millions de documents électroniques ont été présentés au Registre.

19. Les infractions de corruption exposent aux sanctions suivantes : 1) responsabilité pénale (article 3661 du Code pénal de l'Ukraine : une peine d'amende, de travail d'intérêt général, de privation de liberté pour un maximum de deux ans, ou de privation du droit d'occuper certains postes ou d'exercer certaines activités pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans) en cas de défaut délibéré de présentation de la déclaration ou de fourniture d'informations délibérément fausses (qui s'écartent des informations exactes d'un montant supérieur à 250 fois le minimum de subsistance pour les personnes valides) ; 2) responsabilité administrative (article 1726 du Code des infractions administratives de l'Ukraine ; une amende) pour dépôt tardif d'une déclaration sans motif valable, pour communication d'informations délibérément fausses (qui s'écartent des informations exactes d'un montant compris entre 100 et 250 fois le minimum de subsistance pour les personnes valides) ou pour défaut de retard de signalement d'un compte ouvert en devises dans une banque non résidente ou de changements importants de la situation patrimoniale, et 3) responsabilité disciplinaire, à moins qu'une autre sanction n'ait été imposée (Loi ukrainienne sur la prévention de la corruption) telle que mise en garde, réprimande, avertissement d'exécution incomplète du service ou révocation de la fonction publique.

20. Suite à la vérification exhaustive des déclarations, effectuée entre 2017 et 2020, l'Agence nationale de prévention de la corruption a établi que 239 déclarants avait communiqué des informations délibérément fausses, a renvoyé à des organes d'enquête préliminaire 313 opinions motivées sur l'identification des signes d'infraction pénale visés dans l'article 3661 du Code pénal de l'Ukraine et transmis aux tribunaux 44 protocoles relatifs à des infractions administratives liées à des cas de corruption. En outre, 513 opinions motivées relatives aux signes d'infractions pénales identifiées dans les actions des déclarants, telles que prévues par l'article 3661 du Code pénal de l'Ukraine ont été préparées ; elles concernent la non-

présentation délibérée de la déclaration, et ont été transmises à des organes d'enquête préliminaire en fonction de leur domaine de compétence (2018-2020).

21. L'Agence nationale de prévention de la corruption tient le Registre public unifié des personnes ayant commis des infractions de corruption et connexes (ci-après le Registre des personnes corrompues). L'Agence nationale de prévention de la corruption a traité 15 609 copies électroniques de décisions de justice transmises par l'administration judiciaire ukrainienne en vertu de la Loi ukrainienne sur la prévention de la corruption (il en a résulté l'inclusion dans le Registre des personnes corrompues de 6 222 personnes qu'un tribunal a jugées coupables d'une infraction de corruption ou d'une infraction connexe et dont la responsabilité administrative ou pénale a été mise en cause.

22. Le 27 octobre 2020, la Cour constitutionnelle d'Ukraine a jugé non constitutionnelles certaines dispositions de la Loi ukrainienne sur la prévention de la corruption, en particulier les dispositions relatives aux pouvoirs de l'Agence nationale de prévention de la corruption concernant les fonctions de surveillance de l'exécutif sur le judiciaire, les droits et pouvoirs de l'Agence, des personnes autorisées et des unités autorisées en matière de prévention et de détection de faits de corruption, la tenue d'archives et la divulgation des déclarations, le contrôle et la vérification des déclarations, l'établissement de la ponctualité du dépôt des déclarations, la surveillance du style de vie des déclarants, d'autres actions de contrôle financier, et la responsabilité pour infractions de corruption ou connexes.

23. Le 4 décembre 2020 était adoptée la Loi portant modification de certaines lois ukrainiennes concernant la responsabilité en cas de déclaration de fausses informations et de défaut de déclaration de la personne autorisée à exercer les fonctions de l'État ou d'un organe d'autoadministration local par le déclarant. La Loi rétablit la mise en cause de la responsabilité pour déclaration de fausses informations et pour non-dépôt de la déclaration, qui avait été abrogée par la décision de la Cour constitutionnelle d'Ukraine.

24. L'enquête intitulée « Corruption en Ukraine 2020 : compréhension, perception, prévalence » a été menée entre le 4 mars au 8 avril (par InfoSapiens, commissionné par l'Agence et avec le soutien de l'Initiative anti-corruption de l'Union européenne en Ukraine). Au total, sur 1 377 femmes et 1 139 hommes interrogés, 69,5 % des répondants et 68,6 % des répondantes ont identifié la corruption comme le deuxième problème le plus important (le premier étant le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine, pour 71,3 % des hommes et 73,9 % des femmes). En ce qui concerne la pandémie, 63,2 % des hommes et 81,5 % des femmes ont identifié la COVID-19 et les mesures de confinement comme un problème aigu. Les réponses aux questions sur les faits de corruption subis par les répondants dans les secteurs relevant des domaines couverts par la Convention (la liste des institutions a été fournie) étaient réparties comme suit : système judiciaire (56 % des hommes, 55 % des femmes), santé (51,4 % des hommes, 51,8 % des femmes), police (à l'exception de la police de patrouille) (37 % des hommes, 32 % des femmes), établissements d'enseignement supérieur (26,8 % des hommes, 26,9 % des femmes) et sphère des services sociaux (19,8 % des hommes, 17,1 % des femmes).

### Question 3

#### Les femmes et la paix et la sécurité

25. Le secteur de la sécurité et de la défense a connu des évolutions systémiques importantes depuis l'adoption du premier Plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, telles que : 1) l'accès à tous les métiers de l'armée pour les soldats,

sergents et adjudants (*starshinas*), y compris les fonctions militaires de combat, a été ouvert au personnel militaire féminin. Les femmes militaires peuvent être nommées à toutes les fonctions ouvertes aux officiers, sauf restrictions liées à des risques pour la santé (utilisation d'explosifs et de poisons, engagement direct au combat, dans des sous-marins et des navires de surface) ; 2) des modifications ont été apportées en 2019 à certaines lois ukrainiennes sur la fourniture d'un statut et de garanties sociales à certaines personnes parmi les participants à l'Opération anti-terroriste et des femmes engagées volontaires comme enrôlées ont été formellement reconnues comme anciennes combattantes et en droit de bénéficier de garanties et d'avantages sociaux sur un pied d'égalité avec les hommes ; 3) certaines lois ukrainiennes établissant le principe de l'égalité entre femmes et hommes en matière de service dans l'armée (égalité d'accès aux postes et aux grades militaires et égalité de responsabilité dans l'accomplissement de tâches militaires) ont été modifiées en 2018 ; 4) l'accès à la formation militaire à tous les niveaux a été ouvert aux filles ; 5) un certain nombre d'actions de formation des spécialistes du secteur de la sécurité et de la défense et de sensibilisation du public ont été effectuées ; 6) le personnel des autorités de l'exécutif central comme local a reçu une formation spécialisée axée sur les femmes et la paix et la sécurité ; 7) un certain nombre d'études sociologiques sur l'impact de l'agression armée de la Fédération de Russie sur les femmes et les filles, et sur les manifestations du sexisme à l'égard du personnel militaire féminin, ont été réalisées ; 8) la protection des femmes et des filles victimes de violences a été améliorée ; 9) le Plan d'action national a été localisé (appliqué dans 25 régions) ; 10) les médias ont commencé à couvrir les questions liées à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et au Plan d'action national suivant les recommandations pratiques du Comité d'État pour la télédiffusion et radiodiffusion en Ukraine ; 11) des vidéos à caractère social ont été produites pour surmonter les stéréotypes relatifs aux professions « masculines » pour les membres de l'armée ; 12) vingt-sept conseils académiques du secteur de la sécurité et de la défense ont inclus la problématique de l'application des Directives d'intégration des approches de genre dans la formation des spécialistes du secteur de la sécurité et de la défense.

26. La proportion de femmes au sein du personnel militaire était de 14,3 % en 2020 (9,7 % en 2017) tandis que le personnel civil des forces armées ukrainiennes comptait 10,9 % de femmes (12,5 % en 2017). La proportion de femmes travaillant au Ministère de l'intérieur d'Ukraine, dans les entités territoriales, institutions et entreprises subordonnées au Ministère de l'intérieur est voisine de 60 % ; 74,6 % au Service national des migrations de l'Ukraine, 24,1 % au Service national des gardes-frontières de l'Ukraine ; 22,7 % dans la Police nationale ukrainienne, 16,24 % au Service d'urgence de l'État ukrainien (en 2017, 5,9 % des soldats et officiers du Service de protection civile et 46,9 % du personnel du Service d'urgence de l'État ukrainien) et 11,7 % dans la Garde nationale ukrainienne. Deux générales servent au sein de la Police nationale ukrainienne et au Service de sécurité de l'Ukraine.

27. La proportion de femmes dans le personnel militaire des Forces armées ukrainiennes qui ont participé à des opérations internationales de maintien de la paix et de sécurité était de 8,3 % en 2020 (6 % en 2017, 10 % en 2018 et 6 % en 2019). Quatre-vingt-dix-neuf membres de l'armée (dont 3 % de femmes) sont candidats à des postes au sein d'organismes nationaux, d'organismes multinationaux d'administration militaire et de missions diplomatiques ukrainiennes à l'étranger.

28. En 2018, dans le cadre des rotations programmées du personnel de maintien de la paix, 68 agents (55 employés de la Police nationale ukrainienne (dont 7 femmes) et 13 agents de la Garde nationale ukrainienne (dont une femme)) sur plus de 100 candidats, ont été sélectionnés et approuvés pour intégrer le vivier de candidats aux opérations de maintien de la paix, avec la participation du Jury du Secrétariat des Nations Unies

29. En 2020, 32 membres du Ministère de l'intérieur d'Ukraine, dont 24 agents de police (dont deux femmes) et huit membres de la Garde nationale ukrainienne ont servi dans le cadre d'opérations et d'organisations internationales de maintien de la paix et de sécurité. Quatorze réunions de formation et d'organisation portant sur la formation et le déploiement dans des opérations internationales de maintien de la paix et de sécurité des Nations Unies ont été tenues par l'Académie nationale des affaires intérieures en 2019, à la suite desquelles 25 collaborateurs (dont trois femmes membres de la Police nationale ukrainienne) ont été déployés en mission. Dix-sept membres du Ministère de l'intérieur d'Ukraine (dont quatre femmes de la Police nationale) sont rentrés à l'issue du terme de leur mission.

30. Plusieurs initiatives non gouvernementales de dialogue pour une compréhension réciproque ont été déployées, pour la plupart dans l'est de l'Ukraine. La géographie du dialogue s'est étendue en 2018 par rapport à 2015, les femmes constituant 66 % des participants. Des formations ont été fournies aux facilitateurs du dialogue, conformément aux techniques reconnues au plan international.

31. Deux femmes ont participé à des négociations au sein du Groupe de contact trilatéral dans l'action visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit dans les régions ukrainiennes de Donetsk et Luhansk au cours de la période 2014-2019. En 2019, une femme représentait moins de 10 % de la composition totale de la délégation.

32. Près de 50 000 spécialistes ont bénéficié de formations à l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes au cours de la période 2017-2020, notamment au sein des établissements d'enseignement supérieur du secteur de la sécurité et de la défense suivants : la Garde nationale ukrainienne a formé 26 074 personnes (2 318 en 2017, 1 733 en 2018, 3 664 en 2019, 18 359 en 2020) ; la Police nationale ukrainienne en a formé 12 791 (4 213 en 2017, 3 763 en 2018, 3 810 en 2019, 2 005 en 2020) ; le Service national des migrations de l'Ukraine en a formé 832 (211 en 2017, 170 en 2018, 385 en 2019, 66 en 2020) et le Service national des gardes-frontières de l'Ukraine en a formé 9 258 (2 368 en 2017, 2 476 en 2018, 2 988 en 2019, 1 426 en 2020). Soixante-huit membres du personnel administratif du Ministère de l'intérieur ukrainien ont reçu une formation en 2020. En 2019, 180 élèves-officiers et 306 stagiaires (cours magistral) ont reçu une formation, et 840 ont bénéficié d'une formation avancée au sein de l'Académie nationale des services de sécurité ukrainiens.

33. En 2020, le Gouvernement approuvait le second Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, pour la période close en 2025. Ce document a été élaboré par le Ministère de la politique sociale, en collaboration avec le Commissaire du Gouvernement, des parties prenantes au sein des autorités centrales du pouvoir exécutif et d'associations de la société civile, avec le soutien du projet Montées en puissance et d'ONU-Femmes (dans le cadre du projet « Égalité des sexes au centre des réformes, de la paix et de la sécurité »), suivant une approche axée sur les résultats. Consultations fournies dans neuf régions ukrainiennes. Le second Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité se concentre sur les besoins de femmes de groupes différents, dont celles qui n'étaient pas incluses dans le précédent Plan d'action nationale (anciennes combattantes, proches de personnes disparues ou portées disparues, femmes au sein d'organisations bénévoles). Le nombre d'organes publics responsables de l'application du second Plan d'action national est passé de 39 à 59.

## Question 4

### Violences sexuelles liées au conflit

34. Le Projet de loi n° 2689 du 27 décembre 2019 (voir par. 13) établit, entre autres, les responsabilités en cas de violence sexuelle liée aux conflits. Le Projet de loi propose aussi de compléter le Code pénal de l'Ukraine par un article portant sur la responsabilité pénale des chefs militaires, d'autres personnes faisant effectivement fonction de chefs militaires et d'autres supérieurs hiérarchiques, qui prévoit que les chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques soient pénalement responsables conformément à l'article 28 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La définition de la violence sexuelle dans le contexte des conflits armés en tant qu'infraction distincte n'a pas été précisée dans la législation jusqu'à présent.

35. La mise en concordance de la législation sur la justice transitionnelle avec les normes internationales (Protocole d'Istanbul, Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit) et l'élaboration d'instruments d'enregistrement des cas d'atteintes à la vie et à la santé, à la liberté et à l'intégrité sexuelle, à l'honneur et à la dignité de la personne dans le contexte de conflits conformément aux normes des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont identifiés comme des objectifs du second Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, pour la période close en 2025.

36. Le réseau de centres d'accueil a été étendu de manière à offrir un abri aux femmes victimes de violence, notamment de violence sexuelle liée au conflit. Par exemple, le premier centre d'accueil pour femmes avec enfants de la région de Luhansk a ouvert en septembre 2020 avec le soutien du FNUAP dans la ville de Rubizhne (où la présence militaire est forte en raison du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine). Le centre a été financé par le budget local.

37. Des espaces de soins médicaux et psychologiques anonymes d'urgence à l'intention des femmes victimes de violence ont été créés dans cinq hôpitaux, en collaboration avec l'administration civile et militaire de la région de Luhansk. Les victimes y reçoivent les prestations médicales nécessaires, notamment pour les femmes en situation de handicap, en plus de prestations de soutien psychologique et d'informations, et peuvent séjourner à l'hôpital pendant une période déterminée si des raisons médicales le justifient. Plus de 500 femmes victimes de violence ont reçu des soins ciblés depuis que ces espaces sont devenus opérationnels en mars 2017.

38. Le Ministère de la santé de l'Ukraine a approuvé la Procédure pour l'exécution et la documentation de l'examen médical des victimes ou victimes potentielles de violence domestique et de violence fondée sur le genre et la fourniture de soins médicaux à celles-ci (2019). Ce document définit les conditions cliniques associées à la violence sexuelle et les éléments précis à prendre en considération lors de la fourniture de soins médicaux.

39. Soixante-trois formations de développement des compétences nécessaires au travail avec des clients de groupes vulnérables et d'amélioration des compétences en matière de fourniture d'assistance juridique aux femmes, en particulier pour la prévention de la violence fondée sur le genre, ont été organisées à l'intention des professionnels du droit et des avocats du système d'aide juridictionnelle gratuite (1 900 personnes, dont 85 % de femmes) entre 2018 et 2020 (avec le soutien du partenaire).

40. Des cours d'apprentissage en ligne à l'intention de spécialistes des centres d'aide juridictionnelle et des juristes ont été élaborés, portant en particulier sur les

thèmes suivants : « Discrimination fondée sur le genre : identification et mécanismes de fourniture de l'aide juridictionnelle » et « Partenaires égaux : comment parvenir à la prise en compte des questions de genre par le système d'aide juridictionnelle gratuite ». Ces cours sont à la disposition du public sur le site Web officiel du Centre de coordination de la fourniture de l'aide juridictionnelle.

41. Des experts de l'organisation de la société civile « Association des juristes ukrainiennes "JurFem" », en partenariat avec le Centre de coordination de la fourniture de l'aide juridictionnelle ont élaboré les Approches méthodologiques de la fourniture d'une aide juridictionnelle aux femmes de groupes vulnérables et les Approches méthodologiques relatives à l'identification des cas de discrimination fondée sur le genre et mécanismes de fourniture de l'aide juridictionnelle (2019).

42. Les questions de violence sexuelle sont incluses dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'intérieur. Diverses recommandations ont été élaborées, dont les Approches méthodologiques de l'activité de lutte contre la violence fondée sur le genre dans les centres de crise, menée par les officiers de la police nationale. Par exemple, une formation à la prévention, l'intervention et la documentation de la violence sexuelle a été dispensée à 16 300 personnes à l'Université nationale de l'intérieur de Kharkov.

43. Le Projet de loi portant modification de certaines lois de l'Ukraine concernant la réparation des préjudices et des griefs a été soumis au Parlement (2020).

44. Pour la première fois, les autorités locales de Rubizhne ont eu recours à un audit de sécurité pour évaluer les risques de violence sexuelle et de harcèlement sexuel dans les espaces publics d'une ville avec une forte présence militaire en raison du conflit. La ville de Zolote et le groupement urbain de Novoaidar, qui se trouvent le long de la ligne de contact, ont rejoint l'Initiative ville sûre en 2020.

## **Femmes vivant dans des zones touchées par le conflit et femmes déplacées**

45. D'après la Base de données unifiée d'information sur les personnes déplacées, 1 458 181 personnes déplacées provenant des territoires occupés temporairement des régions de Donetsk et de Luhansk et de la République autonome de Crimée étaient enregistrées au 16 novembre 2020. Les femmes constituent 59 % des personnes déplacées dans leur propre pays. Des statistiques sur les personnes déplacées sont présentées en annexe (voir tableau 7).

46. Le gouvernement a approuvé la Stratégie d'intégration des personnes déplacées et de mise en œuvre de solutions durables au déplacement interne pour la période close en 2020 (2017) et le Plan d'action encadrant sa mise en œuvre (2018). L'égalité des sexes est un aspect qui parcourt l'ensemble du document. Les principaux résultats de la mise en œuvre de la Stratégie sont les suivants : 1) accès aux soins médicaux pour les personnes déplacées, sans discrimination par rapport aux communautés hôtes ; 2) possibilité pour les personnes déplacées de participer aux élections suivant la procédure simplifiée ; 3) paiement d'une assistance ciblée mensuelle (voir par. 49) ; 4) la procédure de versement de subventions du budget de l'État vers les budgets locaux afin de soutenir les territoires affectés par le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine ; 5) les procédures de mise en place d'un réservoir de logements pour l'hébergement temporaire de personnes déplacées et la procédure de fourniture de logements provenant de ce réservoir pour la résidence temporaire de personnes déplacées sur la base d'une utilisation temporaire (plus de 1 000 personnes déplacées ont bénéficié d'un hébergement temporaire entre 2017 et 2020, financés par des subventions versées à partir du budget de l'État à des organes d'autoadministration

locaux (avec 30 % de cofinancement provenant des budgets locaux), en plus du Fonds d'investissement social ukrainien, qui a réparé 17 structures d'hébergement dans quatre régions (780 personnes déplacées ont été hébergées) ; et 6) l'introduction d'un mécanisme d'indemnisation des victimes dont les habitations ont été détruites du fait de l'agression armée de la Fédération de Russie.

47. Selon la Loi ukrainienne sur la garantie des droits et libertés des personnes déplacées, les personnes déplacées enregistrées bénéficient de la garantie du droit à l'emploi, à la retraite, aux services sociaux et à l'assurance sociale publique obligatoire en cas de chômage et d'invalidité temporaire. Les femmes constituent la majorité des bénéficiaires de différents types de prestations fournies aux personnes déplacées (voir par. 52 ; voir annexe, tableau 7).

48. Le Gouvernement a simplifié la Procédure de préparation et de délivrance d'un certificat d'enregistrement de personne déplacée (2020). La fourniture de prestations aux personnes déplacées a été rationalisée et passe désormais par l'application mobile « Diia ».

49. Les dépenses correspondant au paiement aux personnes déplacées de l'assistance ciblée mensuelle destinée à couvrir leurs frais de logement, dont les services d'utilité publique, principalement utilisée par des femmes, ont été prises en compte dans le budget de l'État ukrainien sur une base annuelle depuis octobre 2014. Quelque 11,7 milliards de hryvnias (près de 420 millions de dollars) ont été affectés à cette fin au cours des années 2017 à 2020.

50. Les enfants de 77 familles déplacées sont élevés par une mère célibataire. Tous bénéficient de l'assistance sociale en vertu de la législation (voir par. 232).

51. Le Gouvernement a adopté un certain nombre de décisions pour assurer la protection sociale de certains groupes de personnes déplacées, à savoir : 1) les personnes déplacées relevant de la catégorie des personnes en situation de handicap du premier groupe ou non autonomes et ayant par conséquent besoin d'une aide extérieure permanente reçoivent une assistance financière livrée à leur lieu de résidence effectif par les services postaux (45,4 % des bénéficiaires sont des femmes) ; 2) les retraités se sont vu accorder le droit de recevoir une assistance financière (60,8 % de femmes) ; et 3) le plafond du montant total d'assistance financière payable par famille nombreuse a été relevé (ce qui affecte 5 956 familles).

52. Les femmes constituent la majorité des personnes déplacées sans emploi (66 %). En outre, 70 % des personnes déplacées sans emploi ont un niveau d'études supérieures, 18 % une formation technique et professionnelle et 12 % un niveau primaire et secondaire (voir par. 187). Les principaux défis auxquels sont confrontées les personnes déplacées dans leur recherche d'emploi sont les suivants : bas salaires, absence de volonté de changer de métier et d'entamer un recyclage dans des métiers manuels et manque de logement.

53. Une aide juridictionnelle gratuite a été fournie à 23 841 personnes déplacées (entre 2017 et 2020).

54. Le Programme de relèvement et de consolidation de la paix des Nations Unies, mis en œuvre par le PNUD, ONU-Femmes, le FNUAP et la FAO, avec des administrations régionales, des collectivités territoriales fusionnées, le Ministère ukrainien pour la réintégration des territoires temporairement occupés, la Police nationale ukrainienne et des organisations de la société civile (avec le soutien de l'Union européenne, de la Banque européenne d'investissement, de l'ambassade des États-Unis en Ukraine et des gouvernements de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse) fonctionne dans les régions de Donetsk, Dnipropetrovsk,

Kharkov, Luhansk et Zaporizhzhia. Entre autres activités, le Programme a épaulé neuf Bureaux de conseil aux citoyens qui ont fourni des prestations administratives, de soutien psychologique et d'aide juridictionnelle à 69 703 personnes affectées par le conflit (dont 63 % de femmes).

55. Des perquisitions de grande ampleur et la persécution systématique des Tatars de Crimée ont persisté en République autonome de Crimée. La législation antiterroriste de la Fédération de Russie a été utilisée comme outil de persécution par le passé. Les personnes détenues sont accusées d'organisation ou de participation aux activités de l'organisation religieuse Hizb ut-Tahrir, considérée comme une organisation terroriste en Russie.

56. Selon l'infographie « Franchissement de la ligne de contact par les points de contrôle d'entrée et de sortie » préparée par le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies en Ukraine, en janvier 2019 les plus grands nombres de franchissements de la ligne de contact des régions de Donetsk et Luhansk ont été enregistrés aux points de contrôle de Maiorske, Marinka et Stanytsia Luhanska. 69 % de ces franchissements sont le fait de femmes (4 % de femmes âgées de 18-34 ans, 13 % de 35-59 ans et 52 % de 60 ans et plus), les motifs les plus courants étant la résolution de problèmes liés aux prestations sociales et de problèmes administratifs et des visites à des parents (selon une enquête menée par l'ONG « Droit à la protection »).

57. Afin d'améliorer l'accès à une aide juridictionnelle gratuite, des points d'accès à distance ont été mis en service sur le territoire des points de contrôle d'entrée et de sortie de Maiorsk, Marinka et Novotroitske depuis 2017 (avec 1 451 sorties enregistrées et 26 739 personnes recevant une aide juridictionnelle gratuite).

58. Le Bureau d'aide juridictionnelle de Stanytsia Luhanska, installé à proximité immédiate du point de contrôle d'entrée et de sortie de Stanytsia Luhanska, a fourni une aide juridique à 1 133 personnes entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 30 novembre 2020 (en 2018 : à 23 hommes et 71 femmes en 2019 : à 175 hommes et 429 femmes ; et en 2020 : à 103 hommes et 332 femmes). Le Bureau d'aide juridictionnelle du point de contrôle d'entrée et de sortie de Chchastia, dans la région de Luhansk, est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

59. Le Ministère ukrainien pour la réintégration des territoires temporairement occupés a mis en place et soutenu le projet de « Soutien psychologique aux populations d'Ukraine affectées par le conflit » (administré par la Banque mondiale et mis à l'essai sous forme de projet pilote sur certains sites des régions de Donetsk et Luhansk jusqu'en octobre 2019). Quarante-six consultants ont suivi la formation.

60. Selon l'étude « Impact du conflit armé dans l'est de l'Ukraine sur les travailleuses du sexe », menée par l'Union de défense des droits de l'homme ukrainienne fondée sur l'Acte final d'Helsinki, conjointement avec l'organisation « Legalife-Ukraine », 93 % des travailleuses du sexe avaient des rapports sexuels rémunérés déjà avant le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine (des défenseurs des droits humains ont interrogé 61 répondantes dans la zone contrôlée par le gouvernement de Kramatorsk, Lysychansk, Mariupol, Rubizhne, Severodonetsk et Sloviansk en Ukraine). L'activité des travailleuses du sexe telle qu'elle ressort de l'étude de la zone de conflit armé concorde avec les données d'une enquête similaire menée à l'échelle de l'Ukraine. Selon une estimation de Legalife-Ukraine, plus de 80 000 personnes fournissent des prestations sexuelles rémunérées en Ukraine.

## Question 6

### Accès à la justice

61. En 2018, le Centre de coordination de la fourniture de l'aide juridictionnelle a approuvé la Stratégie « Partenaires égaux » de prise en compte de la dimension de genre pour un système d'aide juridictionnelle gratuite (avec le soutien du projet « Une aide juridictionnelle de qualité et accessible en Ukraine », exécuté par le Bureau canadien de l'éducation internationale en partenariat avec le Centre de coordination de la fourniture de l'aide juridictionnelle et financé par le gouvernement du Canada).

62. Afin de sensibiliser les femmes à leurs droits en vertu de la Convention et aux recours à leur disposition, le Commissaire du Gouvernement a entamé des discussions avec des experts, en 2020, sur l'application de chaque article de la Convention à l'agence de presse nationale d'Ukraine (disponible sur le site Web du Centre de presse).

63. Plus de 500 points d'accès fixes et 2 500 points d'accès à distance à l'aide juridictionnelle gratuite opèrent en Ukraine.

64. Le Système complet d'analyse de l'information utilisé pour vérifier les progrès de la fourniture d'aide juridictionnelle gratuite a été amélioré depuis janvier 2019 en termes de collecte et de traitement des données sur les détenteurs de droits qui sollicitent cette aide, avec notamment une ventilation par sexe. Le nombre de clients des centres est tel que suit : en 2017, 393 228 personnes (dont 60 % de femmes) ; en 2018, 400 478 personnes (62 % de femmes) ; en 2019, 4040 030 personnes (62 % de femmes) et en 2020, 354 018 personnes (61 % de femmes).

65. Une aide juridictionnelle gratuite a été fournie à 2 208 victimes de violence domestique et de violence fondée sur le genre (2018-2020) et à 51 050 personnes en situation de handicap (2015-2020).

66. Le Projet de consultant en relations familiales (initiative conjointe du Ministère de la justice d'Ukraine, du Centre de coordination de la fourniture de l'aide juridictionnelle et de la société civile) a été mis en œuvre par les Centres pour la fourniture d'une aide juridictionnelle secondaire gratuite dans les villes de Lutsk, Mykolaiv et Rivne depuis 2018. Les conseillers familiaux travaillent en collaboration avec le personnel du Ministère de la justice et du Service national d'application des lois, des juristes du système d'aide juridictionnelle gratuite, des spécialistes du Ministère de la politique sociale, la Police nationale ukrainienne, et des psychologues. Une formation complète aux particularités du travail avec des groupes de familles vulnérables a été fournie aux conseillers familiaux.

67. Des formations ciblées sont organisées afin d'éliminer les stéréotypes sexistes au sein des forces de l'ordre (voir par. 32).

## Question 7

### Définition de la discrimination et du cadre législatif

68. La définition de la discrimination fondée sur le genre dans la Loi relative à la garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes en Ukraine est harmonisée avec la Loi ukrainienne portant garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes (2017) et concorde avec l'article premier de la Convention.

69. La législation ukrainienne repose sur le principe de la non-discrimination. La Loi relative aux principes de prévention et de lutte contre la discrimination en Ukraine normalise les recours destinés à protéger les droits des personnes qui estiment subir des discriminations, ainsi que ceux des victimes de discrimination.

70. Le Ministère de la justice vérifie que tous les projets de réglementation élaborés par les ministères et autres autorités centrales du pouvoir exécutif respectent le principe de non-discrimination (par une analyse des discriminations) et le principe de garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes (par une expertise juridique sous l'angle du genre).

71. En 2019 et 2020, 326 fonctionnaires de justice et 132 superviseurs et spécialistes des services juridiques des ministères et d'autres autorités centrales du pouvoir exécutif ont renforcé leur capacité de mener une analyse de la législation sous l'angle du genre.

72. L'Institut de droit et d'enseignement post-universitaire du Ministère de la justice a intégré aux programmes de renforcement des capacités des fonctionnaires les problématiques de conduite d'une analyse de la législation sous l'angle du genre.

73. Afin d'harmoniser la législation relative à la prévention et la lutte contre la discrimination avec le droit de l'Union européenne, le projet de loi (n° 0931 du 29 août 2019) a été enregistré au Parlement. Ce projet de loi définit des termes comme « discrimination par association », « discrimination multiple » et « victimisation », et clarifie les pouvoirs du Commissaire aux droits de l'homme de la Verkhovna Rada (Parlement) d'Ukraine en matière de prévention et de lutte contre la discrimination.

74. Plusieurs documents garantissant l'intégration dans la législation de l'égalité des sexes dans différents domaines ont été adoptés. En particulier, 1) le Gouvernement a adopté la nouvelle Procédure de conduite d'une analyse de la législation sous l'angle du genre (2018) ; 2) le Ministère des finances d'Ukraine a approuvé les Directives d'intégration d'une approche sensible aux questions de genre dans le processus budgétaire (2019) ; 3) au cours d'un concours de recrutement à des postes de fonctionnaire, l'Agence nationale de la fonction publique ukrainienne a inclus des questions sur la garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes afin de tester la connaissance que les candidats avaient de la législation ; 4) de nouvelles exigences de compétences des fonctionnaires sont définies (selon leur échelon : la compétence à conduire une évaluation de l'impact sur l'égalité des sexes au cours de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de politiques publiques ; la capacité à conduire une analyse sous l'angle du genre lors de la préparation de propositions et de décisions ; et la capacité à synthétiser les informations reposant sur des statistiques genrées) (2019) ; 5) le Ministère de la politique sociale a approuvé l'Instruction relative à l'intégration des approches d'égalité des sexes dans l'élaboration de règlements (2020) ; et 6) les Directives relatives à l'évaluation des impacts des réformes sectorielles sur l'égalité des genres (2020) (voir par. 92 et 94).

75. Des statistiques sur des affaires pénales et administratives pertinentes concernant la discrimination sont présentées dans le tableau 11 de l'annexe.

76. Un organe consultatif, dénommé Conseil d'experts sur la prévention et la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, opère sous la responsabilité du Ministère de la politique sociale. La plupart des communications concernent la publicité discriminatoire. Entre 2017 et 2020, 157 communications relatives à une expertise sur l'existence de discriminations ont été examinées, qui ont abouti au retrait de 69 publicités et l'institution d'actions judiciaires contre 14 publicités.

## Question 8

### Mécanisme national de promotion des femmes

77. En vertu de la Loi ukrainienne sur la garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, les organes, institutions et organisations suivants ont pour mandat de garantir l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes : 1) le Parlement ukrainien (sous-comité à la Conformité de l'Ukraine avec ses engagements internationaux en matière de protection des droits de l'homme et de politique d'égalité des sexes a travaillé, et le Groupe parlementaire mixte sur l'égalité des chances (51 députés), dans le cadre duquel le Conseil public a été installé, est actif) ; 2) le Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien (le Représentant du Commissaire au respect de l'égalité des droits et des libertés veille au respect des principes de non-discrimination et d'égalité entre les sexes) ; 3) le Cabinet des ministres d'Ukraine (la Vice-Première Ministre chargée de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine, qui est responsable de la garantie de l'égalité des sexes ; et la Commissaire du gouvernement et son personnel administratif, soit quatre personnes) ; 4) une autorité centrale du pouvoir exécutif bénéficiant d'une autorisation spéciale, chargée de veiller à l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes (le Ministère de la politique sociale, qui a un Groupe d'experts sur l'égalité entre les sexes, la lutte contre la traite des personnes et la violence domestique, en charge de la formulation de la politique (quatre personnes), ainsi que l'Unité affectée à ces questions ; le Service social national (mis en place en 2020), qui a une Unité responsable de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes (cinq personnes) et 25 unités régionales (qui seront établies en 2021) ; 5) 66 autorités centrales du pouvoir exécutif et 25 administrations publiques régionales (les chefs adjoints désignés de ces organes sont des coordinateurs de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre ; des unités structurelles responsables travaillent au sein de 31 autorités centrales du pouvoir exécutif et 25 administrations publiques régionales ; des conseillers à la garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes ont été nommés dans huit autorités centrales du pouvoir exécutif et 13 administrations publiques ; et des organes consultatifs travaillent dans 10 autorités centrales du pouvoir exécutif et 25 administrations publiques régionales) ; et 6) des associations de la société civile (la plateforme nationale « Égalité des droits et de chances », qui comprend 57 organisations de la société civile, a été mise en place à l'initiative de la Commissaire du gouvernement afin de consolider les efforts du public et du gouvernement pour formuler et appliquer la politique publique d'égalité des sexes.

78. Le Vice-Premier Ministre chargé de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine (de mars 2017 à août 2019, I. Klymush-Tsintsadze ; d'août 2019 à mars 2020, D. Kuleba ; de mars à juin 2020, V. Prystaiko ; et depuis juin 2020, O. Stefanishyna) coordonne l'interaction des autorités centrales du pouvoir exécutif dans le domaine de l'égalité des sexes et organise le travail lié à la formulation et à la présentation de la position de l'Ukraine dans les relations entre le pays et l'OTAN, notamment en matière d'égalité des sexes. La proportion de femmes dans l'effectif total d'ambassadeurs a presque doublé (7,25 % en 2017, 13,7 % en 2020).

79. La Commission pour la coordination de l'interaction des autorités centrales du pouvoir exécutif en matière de garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, présidée par la Vice-Première Ministre chargée de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine, a été installée en septembre 2020. La Commissaire du Gouvernement, 21 vice-ministres, chefs adjoints d'autres autorités centrales du pouvoir exécutif, chefs adjoints du Bureau de la présidence de

l'Ukraine, présidents adjoints du Parlement ukrainien et chefs d'autres unités structurelles du Secrétariat du Cabinet des ministres de l'Ukraine constituent les membres de la Commission. La Commission se réunit au moins une fois par trimestre. Les décisions protocolaires, avec une indication claire du calendrier d'exécution des tâches attribuées, sont rédigées à l'issue de ces réunions.

80. La deuxième Plateforme stratégique de coordination de l'assistance technique internationale est présidée par la Vice-Première Ministre chargée de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine. En outre, on dénombre 22 groupes de travail sectoriels, dont le Groupe de travail sur l'égalité des sexes. Des efforts ont été faits pour inclure un spécialiste de l'égalité des sexes à chaque groupe de travail.

81. La Commissaire du Gouvernement pour l'égalité des sexes (K. Levchenko) est en poste depuis 2018 et a été élue vice-présidente de la Commission sur l'égalité de genre du Conseil de l'Europe en novembre 2020. En 2020, 2 991 projets de réglementation ont été contrôlés.

82. 1 245 000 hryvnias ont été affectés dans le budget de l'État pour la période 2017-2020 à la mise en œuvre des mesures de garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes (l'entité budgétaire est le Ministère de la politique sociale) ; en outre, 627 500 hryvnias ont été employé en 2020 à la conduite d'études et 4 797 620 hryvnias sont provisionnés dans les budgets locaux (les administrations publiques régionales sont les entités budgétaires concernées).

83. Afin de réguler l'activité des unités et des conseillers responsables de la garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes et de la prévention et de la lutte contre la violence fondée sur le genre, le Gouvernement a approuvé les règlements types pertinents (2020). Il est également recommandé que les organes d'autoadministration locaux mettent en place de telles unités et nomment des conseillers.

84. Les résultats attendus en termes d'augmentation de la participation des femmes au Parlement et au sein des conseils locaux (voir par. 156, 158), la réduction de l'écart de rémunération entre les sexes (voir par. 198) et l'intégration d'une composante d'égalité des sexes dans la réglementation ont été obtenus dans les trois ans d'application du Programme social de l'État pour la garantie de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour la période close en 2021. Cependant, la proportion des hommes parmi les personnes en congé parental jusqu'aux 3 ans de l'enfant n'a pas augmenté et la représentation des femmes au niveau supérieur de la fonction publique est restée pratiquement inchangée (voir par. 158).

85. Suite à l'exécution du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes du Ministère de l'intérieur : 1) une Unité sur l'égalité des sexes a été mise en place (2018), avec un effectif initial de cinq personnes ; un Conseiller sur l'égalité des sexes auprès du ministre a été nommé (2019), en plus de six des sept conseillers sur l'égalité des sexes auprès des recteurs des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'intérieur ; 2) une enquête sur les besoins en infrastructures et le soutien matériel des collaborateurs des organes faisant partie du système du Ministère de l'intérieur a été réalisée, ses données étant ventilées par sexe ; 3) une formation a été dispensée (voir par. 32) ; et 4) une analyse sous l'angle du genre de deux programmes budgétaires de la Garde nationale ukrainienne a assuré l'élaboration d'indicateurs budgétaires pour les années 2020-2022 sensibles aux questions de genre (par ex. 325 tenues de protection balistique tenant compte des caractéristiques physiologiques des femmes ont été achetées) a été effectuée.

86. L'inclusion de l'objectif « Garantir l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, prévenir la violence domestique et la discrimination et les combattre » dans la Stratégie publique de développement régional pour la période

2021-2027 est devenue le principal résultat de l'application de la Stratégie d'égalité des sexes pour la période 2019-2021 du Ministère du développement régional de l'Ukraine.

87. La budgétisation tenant compte des questions de genre et l'élaboration de stratégies sont appliquées au plan local dans 25 régions ainsi qu'à Kiev, avec le soutien du projet « Budgétisation tenant compte des questions de genre en Ukraine », mis en œuvre par ONU-Femmes et l'Institut national démocratique des affaires internationales (dans le cadre du programme DOBRE).

88. Le manuel « Intégration d'une approche de genre dans le travail des centres de services administratifs » et un manuel de formation à l'intention du personnel de ces centres ont été publiés (2018) dans le cadre de l'initiative U-LEAD du Programme Europe financé par l'UE et ses États Membres (l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Pologne et la Suède) (voir par. 234).

89. Le Ministère du développement régional coopère avec ONU-Femmes en Ukraine dans le cadre d'un protocole d'accord (2018) qui promeut l'intégration des questions de genre dans le processus de réforme de la décentralisation. Les projets suivants ont été mis en œuvre : « Réformes de la décentralisation et des forces de maintien de l'ordre : approches transformatrices de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes en Ukraine » et « Promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes par la décentralisation en Ukraine » (avec le soutien financier des gouvernements du Canada et du Danemark).

90. En 2017, pour la première fois, le Ministère des finances a intégré la budgétisation tenant compte des questions de genre dans la Stratégie de gestion des finances publiques pour la période 2017-2021, et a approuvé les Directives de mise en œuvre d'une budgétisation tenant compte des questions de genre par grand centre de dépenses, en janvier 2019. Les résultats d'une analyse sous l'angle du genre de programmes budgétaires ont été pris en considération lors de l'évaluation de l'efficacité des programmes budgétaires du budget de l'État (2020).

91. Le Ministère des finances, en coopération avec les ministères, les comités du Parlement et les administrations publiques régionales, a facilité le travail sur l'analyse sous l'angle du genre des programmes budgétaires dans le cadre du projet « Budgétisation tenant compte des questions de genre en Ukraine », qui a été exécuté avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et mis en œuvre par un consortium d'organisations internationales en partenariat avec les autorités du pouvoir exécutif (voir <http://grbproject.org/>). Une formation en ligne à la Budgétisation tenant compte des questions de genre a été élaborée. Deux mille fonctionnaires et agents d'organes d'autoadministration locaux ont reçu cette formation.

92. Afin de permettre l'application systémique d'une perspective de genre par tous les ministères, le Ministère de la politique sociale a approuvé l'Instruction sur l'intégration des approches de genre dans l'élaboration de réglementations (2020) rédigée en coopération avec le Projet Montées en puissance. Le document place différents groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons au centre de l'évaluation des causes d'un problème et de la détermination de la meilleure option, des voies et moyens pour les résoudre, et du suivi et de l'évaluation des règlements. Toutes les autorités sont tenues d'appliquer le document.

93. En 2020, afin de permettre aux fonctionnaires d'acquérir des compétences pratiques en matière d'application des approches de genre, 350 personnes ont été formées (via l'Agence nationale de la fonction publique ukrainienne en coopération avec le Ministère de la politique sociale et avec le soutien du Projet Montées en puissance et d'ONU-Femmes).

94. Les Directives relatives à l'évaluation des impacts des réformes sectorielles sur l'égalité des genres (2020) sont un outil conçu pour identifier l'impact et les conséquences directs ou indirects d'une politique publique sur la situation de différents groupes de femmes et d'hommes, de filles et de garçons, et pour rectifier les déséquilibres dans les meilleurs délais, afin de minimiser les impacts défavorables potentiels de la réforme et de réduire les inégalités entre les sexes. Le Ministère de la politique sociale, avec l'appui du Projet Montées en puissance, a testé les Directives en ce qui concerne le processus de réforme des retraites.

95. Les stratégies de développement des collectivités territoriales ne prennent pas encore suffisamment en compte l'approche de genre. Sur les 24 régions que compte l'Ukraine, quatre seulement (Donetsk, Luhansk, Volyn et Zaporizhzhia) ont élaboré des stratégies tenant compte des questions de genre, avec l'assistance d'ONU-Femmes et d'autres partenaires. Avec le soutien de PROMIS (le Projet de partenariat pour le développement urbain), des objectifs et indicateurs sur l'égalité des sexes sont inclus dans la stratégie de la collectivité territoriale fusionnée de Vinnytsia, « Vinnytsia 2030 ».

## Question 9

### Mesures temporaires spéciales

96. Avec les modifications de la Loi ukrainienne sur l'emploi de la population, les personnes valides sans emploi qui perçoivent une assistance sociale publique destinée aux familles à faibles revenus (dont la majorité sont des femmes) ont été incluses dans les groupes de citoyens bénéficiant de garanties additionnelles en matière d'emploi. La Loi fixe un quota de 5 % pour l'emploi de groupes de citoyens, en majorité des femmes, qui élèvent un enfant de moins de 14 ans ou un enfant en situation de handicap, qui soutiennent une personne affectée par un handicap de l'enfance ou une personne handicapée du premier groupe sans l'un des conjoints, ainsi que des personnes ayant atteint l'âge de la préretraite (avec 10 ans ou moins de vie active résiduelle) par les organisations ayant un effectif de plus de 20 personnes.

97. Afin de sensibiliser les employeurs à l'application de mesures temporaires spéciales, le Ministère de la politique sociale a inclus dans les Directives sur l'inclusion de dispositions visant à assurer l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes en relation d'emploi dans les conventions collectives et arrangements assimilés applicables aux entreprises, institutions et organisations. Premièrement, cette sensibilisation concerne le respect du principe de parité des genres afin de garantir une égalité réelle entre femmes et hommes, y compris aux postes d'encadrement, la protection des droits en lien avec la maternité et la paternité, l'offre de possibilités d'équilibrer vie professionnelle et vie familiale par l'introduction de conditions de travail souples, et l'organisation d'espaces pour les enfants, crèches, salles d'allaitement et transport pour les employés (voir par. 200).

98. Les Normes de construction publiques sur l'inclusivité des bâtiments et de la construction (2019) ont été introduites. Elles reposent sur les normes européennes et des approches modernes visant à assurer le confort et la sécurité dans les espaces de vie pour les personnes en situation de handicap et les groupes à mobilité réduite. Le Plan d'action pour la mise en œuvre des engagements de l'Ukraine dans le cadre de l'initiative internationale « Partenariat de Biarritz pour l'égalité entre les femmes et les hommes » (2020) détermine des actions de développement d'espaces publics inclusifs et sensibles aux questions de genre.

99. L'Assemblée nationale des personnes en situation de handicap d'Ukraine et ONU-Femmes ont présenté la Méthodologie d'audit de l'accessibilité aux hommes et

aux femmes et a fourni des recommandations de modifications des Normes de construction publique axées sur l'égalité des sexes. Suite à l'audit effectuée dans des conditions de test dans les villes de Kramatorsk et Severodonetsk, les dépenses inscrites au budget pour les programmes d'accessibilité des personnes handicapées ont quadruplé.

100. Pour des informations sur l'impact des quotas prévus dans le Code électoral d'Ukraine, voir par. 154 et 155.

## Question 10

### Stéréotypes et pratiques pernicieuses

101. Le Gouvernement a approuvé le Concept de communication sur l'égalité des genres (2020). Celui-ci a pour but d'améliorer la compréhension de l'égalité des genres comme l'égalité des conditions dans lesquelles les femmes et les hommes peuvent réaliser leurs droits ; de surmonter les stéréotypes fermement enracinés sur les rôles en fonction des sexes ; d'atteindre la tolérance zéro pour la discrimination fondée sur le genre ; et d'informer sur les menaces liées à l'utilisation de questions de genre comme outil d'agression hybride.

102. Des projets de lois qui renforcent la responsabilité de la lutte contre la discrimination fondée sur le genre dans les médias et la publicité ont été soumises au Parlement pour examen (sur les médias, n° 2693 ; sur les modifications apportées à la loi ukrainienne sur la publicité concernant la lutte contre les discriminations fondées sur le genre, n° 3427, adoptée en première lecture).

103. La surveillance des 20 premiers organes de presse en ligne d'Ukraine, de cinq organes de presse écrite et 11 chaînes de télévision nationales, effectuée par les organisations de la société civile « Institute of Mass Information », et « Media Detector » en octobre 2020 et commandée par l'Institut national démocratique des affaires internationales, a montré que les femmes étaient mentionnées moins fréquemment que les hommes dans les supports médias en ligne (29 % de femmes) et que seulement un sujet sur quatre traité dans les médias en ligne était commenté par une experte (24 %). Au cours de la période qui a précédé les élections locales de 2020, la présence d'expertes politiques et le nombre de mentions de femmes politiques ukrainiennes ont augmenté (à 27 %).

104. Afin de surmonter les stéréotypes de genre et la représentation stéréotypée des femmes dans les médias, le MIP et le Comité d'État pour la télédiffusion et radiodiffusion en Ukraine ont pris les mesures suivantes : 1) exécuté les campagnes de communication « Votre profession – Votre choix » (2019) ; 2) produit huit vidéos sociales qui ont été diffusées à la télévision nationale et régionale, dans des cinémas et sur Internet ; 3) produit trois programmes de télévision et de radio sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes dans le secteur de la sécurité et de la défense, et créé la vidéo « Égalité des sexes dans l'armée » ; 4) organisé huit manifestations thématiques de communication visant à éliminer les stéréotypes de genre ; 5) tenu une série d'ateliers de formation à l'intention de 200 étudiants en journalisme (2019) ; 6) intégré une composante de genre dans les programmes de formation « Un journaliste, un présentateur radio » de l'Institut ukrainien de formation avancée d'expert de la télé et radiodiffusion et de la presse (2019) ; 7) dispensé des formations au personnel du Comité d'État pour la télédiffusion et la radiodiffusion en Ukraine (105 personnes) et à des journalistes régionaux (150 personnes) ; et 8) publié un manuel à l'intention des journalistes et des professionnels des médias intitulé « Des médias sans préjugé : Les mots comptent – Comment rapprocher les médias ukrainiens des normes européennes » (2019). En outre, le

Ministère de la politique sociale, avec le FNUAP, ont déployé la campagne d'information intitulée « Le bonheur à quatre mains » (2017-2020).

105. La campagne d'éducation aux droits de l'homme dans la presse intitulée « Respect : campagne contre le sexisme en politique et dans les médias » a été mise en œuvre. Le site Web de la campagne a bénéficié du soutien de l'organisation de la société civile « Regional Press Development Institution » dans le cadre du projet « Ukraine : promotion des femmes dans le leadership politique ». La base de données « Ask a Woman » a été créée dans le cadre du projet (2017) et inclut plus de 300 expertes de domaines différents : écologistes, professionnelles du droit, analystes politiques, journalistes, expertes en art, et spécialistes des affaires, de l'administration publique, de la gestion d'entreprise, de la publicité et en psychologie (qui fournissent des commentaires d'expertes). Une série de films sur l'égalité des sexes et le journalisme a également été diffusée.

106. Une fête des pères, célébrée le troisième dimanche de juin, a été instaurée par décret du président de l'Ukraine (2019).

107. Des projets de loi portant modification de la législation concernant l'introduction du terme « sexisme », l'inclusion d'une disposition visant à protéger les victimes de sexisme, l'interdiction du sexisme et l'établissement des responsabilités en matière d'application de ces dispositions (n° 4598, 4598-1, 4598-2, 4599, 4599-1, 4599-2) ont été enregistrés par les groupes parlementaires. Le Concept de communication sur l'égalité des genres (-2020) et le Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité pour la période close en 2025 (2020) comprennent des actions de lutte contre le sexisme.

108. Les mouvements anti-genre promeuvent activement les stéréotypes de genre de nos jours. De fait, le président ukrainien, le Parlement, le gouvernement, le Conseil national de sécurité et de défense et le Ministère de la politique social ont reçu de nombreux appels similaires émanant de plusieurs organisations et de certains conseils locaux au cours de la période 2017-2019. Ces appels comprenaient des injonctions à protéger les « valeurs familiales traditionnelles », à rejeter le projet de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après, la Convention d'Istanbul) soumis par le gouvernement au Parlement en 2017. Le groupe inter-faction « Valeurs, dignité, famille » a été créé au sein du Parlement en 2020 et comprend 307 députés. L'une de ses principales activités est la tenue de réunions avec des chefs religieux nationaux et internationaux afin d'assurer une surveillance des lois et de rédiger des projets de loi dans le contexte de valeurs conservatrices. Des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection des droits humains mènent des campagnes de plaidoyer actives en faveur de la ratification de la Convention d'Istanbul. La pétition pour la ratification de la Convention d'Istanbul a recueilli 26 416 signatures.

## Question 11

### Violence à l'égard des femmes fondée sur le genre

109. Le Gouvernement a soumis le projet de loi sur la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul) à l'examen du Président de l'Ukraine (2020), qui l'a renvoyé pour une nouvelle révision (2021). En septembre 2020, le Président de l'Ukraine a promulgué un décret sur les actions urgentes visant à prévenir la violence domestique et la violence fondée sur le genre et les combattre, et à protéger les droits des victimes de cette violence.

La Loi ukrainienne sur la prévention et la lutte contre la violence domestique (2017) repose sur quatre piliers de la Convention d'Istanbul (prévention, protection, poursuites et politiques concertées). Un certain nombre d'arrêtés ont été adoptés en application de la Loi. Les modifications de la loi ukrainienne portant garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes (2017) ont, pour la première fois, introduit la définition de la violence fondée sur le genre et en général, celle-ci correspond au concept internationalement reconnu de violence fondée sur le genre. Le réseau de services spécialisés de soutien aux victimes a été étendu et son travail standardisé.

110. La violence domestique et la violence fondée sur le genre ont été érigées en crime par la Loi ukrainienne portant modification du Code pénal et du Code de procédure pénale de l'Ukraine (2017) en vue d'appliquer les dispositions de la Convention d'Istanbul.

111. Le viol d'un conjoint actuel ou d'un ex-conjoint ou d'une autre personne avec laquelle l'auteur a (avait) une relation familiale ou proche est passible d'une peine privative de liberté d'une durée de 5 à 10 ans. Les actes de violence sexuelle sont passibles d'une telle peine pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

112. Le projet de loi sur la responsabilité du personnel militaire, des officiers de police et des autres personnes assujetties au règlement de discipline en matière de violence domestique pour des motifs d'ordre général a été soumis au Parlement par le Gouvernement (règlement n° 4149 du 24 septembre 2020).

113. Le projet de loi portant modification du Code ukrainien sur les infractions administratives concernant le renforcement de la responsabilité en cas de violence domestique et de violence fondée sur le genre a été soumis par le groupe de députés (M. Bardina et al, règlement n° 3908-1 du 3 août 2020).

114. Infractions pénales visées à l'article 126<sup>1</sup> (« Violence domestique ») du Code pénal de l'Ukraine :

	2019	Premier semestre 2020
Victimes	564	420
Violence domestique physique :	154	98
<i>Victimes</i>	145	92
<i>dont femmes</i>	132 (91 %)	83 (90 %)
Violence psychologique :	429	340
<i>Victimes</i>	412	324
<i>dont femmes</i>	376 (91 %)	299 (92 %)
Violence économique :	7	4
<i>Victimes</i>	7	4
<i>dont femmes</i>	7	3
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>442</b>

115. Les unités structurelles des administrations publiques régionales et l'administration publique de la ville de Kiev ont enregistré 211 362 communications (dont 86 % émanant de femmes) en 2020, soit une augmentation de 62 % par rapport à une période similaire de l'année précédente (130 514 communications). Sur ce total, 262 communications concernaient des cas de violence domestique contre des personnes handicapées.

116. Requêtes et rapports sur les infractions commises et autres cas de violence domestique étudiés par le Ministère de l'intérieur :

	2018	2019	2020
Requêtes enregistrées	115 473	141 814	208 784
Émanant de femmes	89 498 (78 %)	113 403 (80 %)	182 088 (87 %)
Protocoles administratifs élaborés en vertu de l'article 1732 du Code ukrainien sur les infractions administratives	99 531	106 721	130 285
Ordonnances de protection contre les auteurs délivrées en urgence	–	–	42 197

117. Afin d'aider les victimes de violence domestique, notamment pendant le confinement, les dispositions suivantes ont été prises : 1) les centres d'accueil ont poursuivi leur travail ; 2) toutes les unités de la Police nationale ukrainienne ont continué à fonctionner ; 3) toutes les régions d'Ukraine ont reçu des affiches et autocollants sur la « Violence domestique : comment se protéger dans le contexte du confinement – Un plan de sécurité (énumérant les mesures à prendre et les coordonnées des services d'assistance en cas de violence domestique) ; 4) le dialogueur virtuel #ДійПротиНасильства (#ActAgainstViolence) dans Messenger aide les victimes à recevoir des informations complètes sur la législation, leurs droits et leurs chances, ainsi qu'à obtenir les coordonnées des services.

## Question 12

118. Les procédures de mise en place des principes fondamentaux de fonctionnement et d'organisation du travail des équipes mobiles qui fournissent une assistance sociale et psychologique aux victimes de violence domestique et/ou de violence fondée sur le genre sont fixées par une politique (2018) approuvée par le gouvernement ; les équipes mobiles de police qui répondent aux cas de violence domestique sont guidées par un arrêté du Ministère de l'intérieur (2019).

119. Par rapport à 2017, le nombre d'équipes mobiles fournissant une assistance sociale et psychologique a été multiplié par quinze. Elles sont opérationnelles dans toutes les régions d'Ukraine (voir par. 127).

120. Par exemple, dix équipes mobiles opèrent dans la région de Luhansk (dont six soutenues par l'UNICEF, l'organisation caritative internationale « Ukrainian Foundation of Public Health » et le FNUAP, les quatre autres étant financées sur des budgets locaux). Jusqu'en octobre 2020, à l'initiative de la Fondation caritative « Slavic Heart » et avec le soutien du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, une équipe mobile opérait dans les circonscriptions de Popasna et Stanytsia Luhanska de la région, situées sur la ligne de contact.

121. Les équipes mobiles de l'organisation internationale « Médecins du monde » comprennent un médecin, une infirmière, une sage-femme et un psychologue, qui fournissent des soins de santé, une assistance psychologique, un soutien psychosocial et des soins de santé sexuelle et génésique aux victimes de violence fondée sur le genre et de violence domestique.

122. En 2020, des cliniques mobiles soutenues par le FNUAP opéraient dans les lieux les plus isolés le long de la ligne de contact. Ces cliniques comprennent un médecin généraliste et un gynécologue formés spécialement à reconnaître les signes de violence fondée sur le genre et à même d'orienter les victimes correctement.

123. Des équipes mobiles de police chargées de répondre aux cas de violence domestique opèrent dans 27 villes et sont financées sur budgets locaux. En 2021, quarante-cinq groupes de ce type étaient en opération.

124. Les programmes de formation avancée à l'intention des forces de l'ordre (de courte durée, de longue durée et spécialisés) de sept établissements d'enseignement supérieur comprennent la lutte contre la violence domestique et la violence fondée sur le genre. Cela a, en particulier, contribué à l'augmentation du nombre d'ordonnances d'interdiction en situation d'urgence délivrées à l'encontre des auteurs (ces ordonnances ont été prononcées depuis 2018 par les unités compétentes de la Police nationale ukrainienne en cas de menace imminente pour la vie ou la santé d'une victime, afin de mettre une fin immédiate à l'acte de violence domestique et d'en empêcher la poursuite ou la récurrence).

125. Des formations sont organisées par le Ministère de la politique sociale à l'intention du personnel chargé de répondre aux cas de violence domestique et de violence fondée sur le genre. Ainsi, en 2019, 239 ateliers et formations ont été dispensés à 8 337 collaborateurs d'administrations publiques locales (avec le soutien du FNUAP et du Coordonnateur des projets en Ukraine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). Entre 2017 et 2020, le Ministère de la politique sociale, avec le soutien du Coordonnateur des projets en Ukraine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a dispensé des formations à la mise en œuvre de programmes correctionnels à destination des auteurs (auxquelles ont assisté 565 collaborateurs de 23 régions et de la ville de Kiev). Dans le même temps, la rotation du personnel a été problématique.

126. La formation en ligne « Approche intégrée du traitement de la violence faite aux femmes et aux filles en Ukraine » a été élaborée. Le Ministère de la politique sociale, en coopération avec le FNUAP, a dispensé la formation en ligne à 5 352 collaborateurs de collectivités locales responsables de la lutte contre la violence domestique. Ce nombre représente près de 90 % de l'effectif total des personnes assumant ces responsabilités (6 102).

127. Au 1<sup>er</sup> novembre 2020, les victimes de violence domestique et de violence fondée sur le genre sont assistées par 21 centres d'assistance sociale et psychologique (20 en 2017) ; 33 centres/unités d'hébergement (5 en 2017) ; 410 équipes mobiles pour l'assistance sociale et psychologique (26 en 2017) ; deux centres de réadaptation médicale et sociale des victimes ; et 11 centres d'accueil de jour pour les victimes.

128. Le réseau de centres d'hébergement des victimes de violence domestique est en expansion. En termes de soutien, 54 % des centres d'hébergement sont financés sur des budgets locaux, tandis que 27 % sont financés par des ONG et des partenaires internationaux. En 2020, neuf centres d'hébergement ont été mis en place, cinq financés sur des budgets locaux et quatre par des fonds d'assistance de donateurs. Dans le même temps, sept des 25 régions d'Ukraine n'ont aucun centre d'hébergement.

129. En 2019, 39,9 millions de hryvnias (1 534 617 dollars) ont été dépensés pour le maintien de services spécialisés de soutien aux victimes ; 7 millions de hryvnias (250 000 dollars) environ ont été dépensés à des activités de sensibilisation en 2020, soit le double de l'année précédente.

130. Afin d'élargir le réseau de services spécialisés de soutien aux victimes de violence domestique et de violence fondée sur le genre, une subvention prélevée sur le budget de l'État d'un montant de 274,2 millions de hryvnias (9 792 857 dollars) a été introduite en 2021.

131. Entre février et novembre 2020, le numéro d'appel national accessible 24 heures sur 24 sur les questions de traite des personnes, de violence domestique, de violence fondée sur le genre et de violence à l'égard des enfants a reçu 8 859 signalements de violence domestique (5 014 signalements par des femmes, 785 par des hommes) et 16 spécialistes ont reçu une formation en 2020.

132. Le Centre de coordination de l'aide juridictionnelle gratuite a lancé le fil de discussion sur Telegram intitulé « Legal Aid for Combating Violence (@Non\_Violence\_Bot) en 2020, via lequel les victimes et les témoins de violence domestique peuvent obtenir un conseil juridique sur la protection de leurs droits.

133. Afin d'établir une tolérance zéro à l'égard de la violence fondée sur le genre au sein de la population, la campagne nationale de sensibilisation intitulée « Brisez le cercle » est déployée régulièrement, en ligne et hors ligne. Une série de vidéos musicales et autres a été diffusée (voir <http://rozirvykolo.org>).

134. L'Enquête sur les attitudes du public à l'égard de la violence fondée sur le genre et de la violence domestique, menée par le Ministère de la politique sociale en partenariat avec le FNUAP de mars 2019 à février 2020 a révélé une augmentation de la sensibilisation du public sur la violence domestique et ses manifestations. En particulier, 57 % des répondants savent ce qu'est la violence psychologique et comment la reconnaître, et 49 % ont connaissance de la notion de violence économique. Au contraire, les stéréotypes persistent. Un Ukrainien sur quatre a entendu parler de la campagne de sensibilisation « Brisez le cercle ».

135. Le personnel impliqué dans la prévention et l'intervention en cas de violence domestique et de violence fondée sur le genre reçoit une trousse à outils (avec le soutien financier de l'ambassade britannique en Ukraine dans le cadre du programme « Approche intégrée de la résolution du problème de la violence à l'égard des femmes et des filles en Ukraine », mis en œuvre par le FNUAP en coopération avec le Ministère de la politique sociale.

136. Des audits de sécurité ont été lancés afin de prévenir le harcèlement sexuel dans les espaces publics (voir par. 44). Ces audits sont prévus par le Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité jusqu'en 2025.

137. Un Projet de loi (n° 3892 du 17 juillet 2020) sur les réparations aux victimes d'infractions pénales violentes a été soumis au Parlement par le gouvernement. Le Projet de loi portant modifications du Code budgétaire de l'Ukraine concernant le mécanisme de soutien financier de l'indemnisation des victimes d'infractions pénales violentes a également été soumis au Parlement.

## Question 13

### Traite d'êtres humains et exploitation de la prostitution

138. Le cadre de la lutte contre la traite d'êtres humains et les domaines de politique clés en la matière sont réglés par la Loi ukrainienne sur la lutte contre la traite des personnes et les réglementations suivantes : mécanisme national d'orientation ; détermination de la situation d'une victime de la traite de personnes et le versement d'une assistance financière ponctuelle à ces personnes ; le Programme social public de lutte contre la traite des personnes, qui fait l'objet d'une nouvelle édition tous les cinq ans (le second programme est venu à expiration en 2020) ; les instructions pour la fourniture de services sociaux aux victimes de traite des personnes ; la note d'orientation pour la collecte et le suivi d'informations statistiques sur les victimes ; et les normes de fourniture de prestations sociales à ces personnes.

139. Selon les données de 2020 du Bureau du Procureur général, 206 infractions pénales ont été enregistrées conformément à l'article 149 (« Traite d'êtres humains ») du Code pénal ukrainien : 110 personnes ont été informées de soupçons pesant sur elles et 127 affaires ont été portées devant un tribunal. Quarante-vingt personnes ont été informées de soupçons pesant sur elles, 69 jugées avoir commis des infractions pénales (compte tenu des procédures des années antérieures) et 11 ont été placées en détention provisoire. 152 personnes ont été reconnues comme victimes (dont 48 % de femmes).

140. Au cours des neuf premiers mois de 2020, la Police nationale ukrainienne a enquêté sur 752 infractions pénales relevant de l'article 149 (« Traite d'êtres humains »). Suite à des enquêtes préliminaires, les activités de neuf groupes criminels organisés ont été stoppées. Au total, 32 groupes criminels organisés, comprenant 134 complices, ont été mis au jour.

141. La veille des infractions pénales, instaurée en 2020, a identifié : 86 incidents d'exploitation sexuelle ou d'exploitation en vue de prostitution (impliquant essentiellement des femmes âgées de 18 à 30 ans) ; 62 incidents d'exploitation par le travail (la plupart des victimes étaient des hommes âgés de 25 à 35 ans) ; 34 incidents de criminalité forcée (dont vingt liés au recrutement pour se rendre en Fédération de Russie sous prétexte d'emploi, dans le but d'utiliser la personne dans une activité criminelle, par ex. trafic de drogue) ; trois incidents concernant des personnes recrutées sur des navires à destination de la Turquie dans le but d'utiliser l'équipage pour le trafic de migrants illégaux vers l'Union européenne) ; cinq incidents de traite d'enfants et un incident de gestation pour autrui.

142. Entre 2017 et 2020, le Service national des gardes-frontières a empêché la traite de 144 victimes potentielles (69 en 2017, 24 en 2018, 35 en 2019 et 16 en 2020).

143. Selon la Loi ukrainienne sur la lutte contre la traite des personnes, quiconque se considère victime de traite peut solliciter l'administration publique locale pour déterminer son statut potentiel de victime de traite des personnes. Une fois ce statut avéré, la personne concernée a droit aux prestations suivantes, sans frais : 1) informations sur ses droits et chances dans la langue de son choix ; 2) assistance médicale, psychologique, sociale, juridique et autre selon la nécessité ; 3) placement temporaire, sur demande de la victime et en l'absence de logement, en centre d'accueil pour les victimes de traite d'êtres humains pendant une période de trois mois maximum, qui peut être prolongée sur décision de l'administration publique locale, surtout si la personne participe à une procédure pénale en tant que victime ou témoin ; 4) indemnisation des préjudices non pécuniaires et matériels ; 5) assistance financière forfaitaire ; et 6) aide à l'emploi.

144. De 2017 à 2020, le Ministère de la politique sociale a accordé le statut de victime de traite d'êtres humains à 740 personnes (dont 42 % de femmes). En 2020, un montant de 759 228 hryvnias (27 115 dollars environ) a été utilisé sur le budget de l'État pour verser une assistance financière ponctuelle aux victimes de traite d'êtres humains.

145. Détermination du statut d'une victime de traite d'êtres humains, par type d'exploitation :

	2017			2018			2019			2020		
	Total	Femmes/ filles	Hommes/ garçons									
Traite d'enfants	3	1	2	6	2	4	1	–	1	2	–	2

	2017			2018			2019			2020		
	Total	Femmes/ filles	Hommes/ garçons									
Exploitation par le travail	118	27	91	92	21	71	85	28	57	52	17	35
Exploitation sexuelle	46	46	–	86	81	5	37	36	1	5	5	–
Prélèvement d'organe	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–
Criminalité forcée	18	1	17	28	2	26	40	1	39	10	1	9
Utilisation dans des conflits armés	–	–	–	–	–	–	17	6	11	65	12	53
Utilisation dans l'industrie de la pornographie	–	–	–	–	–	–	3	3	–	–	–	–
Mendicité forcée	11	11	–	7	4	3	1	1	–	2	1	1
Exploitation mixte	2	2	–	1	1	–	1	1	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>88</b>	<b>110</b>	<b>221</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>185</b>	<b>76</b>	<b>109</b>	<b>136</b>	<b>36</b>	<b>100</b>

146. Des entreprises sociales sont créées pour aider les victimes de traite d'êtres humains. Par exemple, le café « GoodCake », à Vinnytsia, vend des gâteaux et une partie du bénéfice dégagé par les ventes est affecté à l'assistance aux victimes (2018, dans le cadre du projet d'entreprise sociale « Goodstock », soutenu par le Coordonnateur des projets en Ukraine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

147. Les programmes des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'intérieur et les programmes universitaires de troisième cycle axés sur la formation, le recyclage et la formation approfondie des personnels des services judiciaires, de police, du service des gardes-frontières, des travailleurs sociaux et des professionnels de santé comprennent une orientation précoce des victimes de traite d'êtres humains et les moyens de travailler avec elles de manière sensible aux questions de genre. Entre 2017 et 2020, 16 453 personnes ont reçu une telle formation.

148. En 2018, l'article 149 du Code pénal ukrainien a été mis en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

149. Le Ministère a rédigé un certain nombre de règlements qui ont été approuvés par le gouvernement. En particulier, 1) afin d'empêcher l'exploitation par le travail, les conditions d'exercice d'activités commerciales de fourniture de services de médiation aux demandeurs d'emploi à l'étranger ont été améliorées, la protection des droits des personnes employées à l'étranger a été renforcée et la responsabilité des titulaires de licences renforcée (2018) ; 2) pour empêcher l'exploitation sexuelle des enfants, le Registre unifié des personnes condamnées pour des crimes contre la liberté sexuelle et l'inviolabilité sexuelle d'un mineur a été mis en place, et la responsabilité des crimes commis contre la liberté sexuelle et l'intégrité sexuelle d'un mineur a été augmentée (2019) ; 3) en 2020, le numéro d'appel « 14-47 » est mis en place par le gouvernement ; 4) fourniture de prestations sociales, optimisation des activités des Centres de services sociaux pour les familles, les enfants et les jeunes ; et 5) un mécanisme a été mis au point pour utiliser des fonds publics pour couvrir les prestations sociales (2020).

150. Le Projet de concept (2020) du Programme social public de lutte contre la traite des personnes jusqu'en 2025 a été élaboré.

151. Pour l'application pratique de la législation de lutte contre la traite des êtres humains dans toutes les régions, des subdivisions opérationnelles dédiées sont en place (25 personnes). Le Ministère de la politique sociale a une équipe d'experts qui façonne la politique publique en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Le Service social national a débuté ses opérations en 2021.

152. La prostitution forcée, le proxénétisme et la tenue d'une maison close sont criminalisés (articles 302 et 303 du Code pénal ukrainien) et passibles d'une peine d'amende, de travail d'intérêt général, d'arrestation ou de privation de liberté pour une durée d'un à sept ans.

153. Le Code pénal ukrainien a été modifié en 2018 pour protéger les enfants des abus sexuels et de l'exploitation sexuelle. Un rapport sexuel naturel ou contre nature commis par un adulte avec une personne de moins de 16 ans est passible de restrictions de liberté pouvant aller jusqu'à cinq ans ou d'une privation de liberté de même durée. Les mêmes actions commises par des parents proches ou des membres de la famille ou une personne ayant la responsabilité de l'éducation ou du soin à une victime ou si ces actions ont entraîné la stérilité ou d'autres conséquences graves, sont passibles d'une privation de liberté de cinq à huit ans, avec ou sans privation du droit d'occuper certains postes ou d'exercer certaines activités pendant une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

## Question 14

### Participation à la vie politique et à la vie publique

154. Le Code électoral de l'Ukraine interdit tout privilège ou restriction, directs ou indirects, des droits électoraux de citoyens ukrainiens fondés sur la race, la couleur, l'opinion politique, religieuse ou autre, le sexe, l'origine ethnique ou sociale, le patrimoine, la résidence, la langue ou d'autres motifs. Lors de la compilation des listes électorales nationales et régionales, tout parti doit veiller à ce que des hommes et des femmes soient présents dans chaque groupe de cinq candidats sur chaque liste électorale. Si un parti politique compile des listes électorales nationales et régionales comportant un nombre de candidats qui n'est pas un multiple de cinq, il doit faire alterner les candidats hommes et femmes dans la liste (par ex. aux rangs 1-4, etc.). Le non-respect des quotas de genre constitue un motif de refus d'enregistrement de listes électorales.

155. Les résultats des récentes élections locales montrent que les quotas de genre ont fonctionné. Par exemple, 44 % des candidats aux conseils locaux en 2020 étaient des candidates. Les femmes représentent 28,4 % des membres des conseils régionaux (15,4 % à l'élection précédente), 33,6 % des membres des conseils de district (24,4 % à l'élection précédente), 31 % des membres du conseil municipal de Kiev (19 % à l'élection précédente) et 32 % des membres des conseils municipaux des villes d'importance régionale (25,5 % à l'élection précédente).

156. Dans le même temps, la représentation des femmes au sein des conseils d'établissement et villageois a reculé (37 % et 41 % respectivement, contre 44 % et 54 % lors de l'élection précédente). D'après les résultats des élections de 2015, 31 des maires de villages, de villes et d'établissements étaient des femmes, alors que cette proportion n'était que de 16 % en 2020. Cela s'explique par la fusion de communautés et la réduction de leur nombre de 11 500 à 1 469.

157. Sur l'ensemble des candidats au Parlement d'Ukraine dans les circonscriptions électorales (circonscriptions à mandat unique), les femmes représentaient 13,5 du total en 2012, 14,6 % en 2014 et 15,6 % en 2019. Parmi les députés élus, les femmes représentaient 8 % du total en 2007, 9,7 % en 2012, 11,4 % en 2014 et 20,8 % en 2019.

158. La proportion de femmes à des échelons élevés de la fonction publique (catégorie A) au premier semestre 2020 était de 27 % (27,8 % en 2017 et 26,7 % en 2018). Des femmes occupaient aussi 69 % des postes de catégorie B et 78 % des postes de catégorie C.

159. Le Code électoral règle l'exercice du droit des citoyens ukrainiens à voter aux élections à tous les niveaux, notamment local, quel que soit leur lieu de résidence inscrit au registre (2020). Les représentants de minorités nationales participent régulièrement aux élections au Parlement ukrainien.

160. Afin de renforcer la capacité de leadership des femmes dans les collectivités territoriales fusionnées, le Réseau de femmes leaders d'organes d'autoadministration locaux a été mis en place et un certain nombre d'occasions de formation a été offert aux représentantes de ces organes dans le cadre du projet conjoint helvético-ukrainien « Appui à la décentralisation en Ukraine ».

161. En 2017, des organes d'autoadministration locaux ont entamé le processus d'adhésion à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes. Début 2021, quatre-vingts conseils locaux de niveaux divers avaient adhéré à la Charte, dont la ville de Kiev.

162. La garantie du respect des exigences en matière d'égalité des sexes est définie comme l'un des principaux problèmes énoncés dans le Plan stratégique 2020-2025 de la Commission électorale centrale (2020).

## Question 15

### Éducation

163. Selon la Loi ukrainienne sur l'éducation (2017), toute personne a droit à une éducation de qualité et abordable (par ex. disponibilité de l'enseignement tout au long de la vie, abordabilité de l'éducation, gratuité de l'enseignement (y compris l'enseignement préscolaire, l'enseignement général secondaire, l'enseignement professionnel, la formation professionnelle pré-universitaire et l'enseignement supérieur, conformément à la norme en matière d'éducation).

164. Selon la Loi sur l'éducation, l'Agence nationale pour la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur se compose de 23 personnes nommées par le Cabinet des ministres de l'Ukraine sur la base des résultats d'une sélection par mise en concurrence conforme aux principes d'équilibre des genres et de représentation sectorielle. Les femmes représentent 41 % des membres de l'Agence nationale (entre 2015 et 2017, elles étaient 16 %).

165. Dans le cadre de l'initiative internationale « Partenariat de Biarritz », l'Ukraine s'est engagée à intégrer l'égalité des sexes dans le processus éducatif (2020). Il s'agit : 1) d'élaborer la Stratégie d'intégration de l'égalité des sexes dans l'éducation jusqu'en 2030 ; 2) de mettre en place un cadre juridique introduisant une analyse obligatoire des discriminations dans tous les contenus éducatifs, ainsi que des méthodologies et des critères pour une approche non discriminatoire des contenus éducatifs ; et 3) d'assurer l'exécution d'un audit de genre des établissements d'enseignement.

166. Le MES a procédé à des analyses des discriminations dans les projets de manuels scolaires. Plus de 845 projets ont satisfait à ces évaluations. Quelque 98 % des projets de manuels scolaires présentés contenaient les manifestations de discriminations directes et/ou indirectes fondées sur diverses caractéristiques, aux premiers rangs desquelles le sexe, le handicap et l'âge. La proportion des manuels scolaires qui intègrent l'approche antidiscriminatoire a augmenté de 42 % en 2019 par rapport à 2016.

167. La procédure (adoptée en 2020 par le MES) d'octroi de l'approbation des supports éducatifs et des programmes n'a permis de résoudre que partiellement le problème de la reconnaissance légale des analyses des discriminations, celles-ci ne s'appliquant pas à tous les contenus éducatifs.

168. Des modifications ont été apportées au Règlement du lycée militaire (naval) en 2019, qui ont aboli les restrictions à l'admission des filles.

169. Des activités de sensibilisation sont menées pour encourager et assurer les conditions d'un accès égal des filles à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Le projet « STEM is FEM » (2019-2020) est en cours d'exécution en Ukraine. Tous les deux mois, des modules éducatifs à l'intention des filles, de régions rurales notamment, sont organisés dans le cadre du projet.

170. Soutenue par le MES, la Petite académie des sciences a organisé en 2019 l'Olympiade européenne de mathématiques féminines, qui a réuni 50 équipes de pays européens, d'Arabie saoudite, d'Australie, du Brésil, du Canada, du Chili, des États-Unis, d'Inde, du Japon et du Mexique (200 participantes âgées de 13 à 20 ans). L'équipe ukrainienne a pris la première place.

171. Le département de sociologie de l'université nationale Taras Shevchenko de Kiev, en coopération avec l'université Lund (Suède), a ouvert le premier programme de master professionnel en sociologie dans le cadre du programme éducatif d'Études sur le genre, afin de former des chercheurs aux problématiques de genre en Ukraine (la durée des études est de deux ans). La discipline spécialisée de politique nationale en matière de genre est enseignée à l'Académie nationale d'administration publique sous l'égide du Président de l'Ukraine. Entre 3 000 et 3 500 fonctionnaires suivent cette formation avancée chaque année.

172. Il existe un réseau national de Centres d'éducation sur le genre (40 centres au sein d'établissements d'enseignement supérieur). Le réseau a les objectifs suivants : 1) consolider les efforts des universitaires et des praticiens afin d'assurer l'application durable des principes d'égalité des sexes dans l'enseignement ; 2) échanger expériences, bonnes pratiques et méthodologies ; 3) fournir un appui organisationnel et une expertise pour développer les Centres d'éducation sur le genre existants et faciliter la création de nouveaux centres ; et 4) promouvoir les audits de genre des établissements d'enseignement supérieur.

173. Le Médiateur du gouvernement à l'éducation a été nommé en 2018, il est chargé de la mise en œuvre de tâches qui protègent tous les aspects du droit à l'éducation.

174. Les études sur le genre font partie du processus de formation à tous les niveaux de l'éducation (préscolaire, enseignement général secondaire, éducation informelle, enseignement professionnel, formation professionnelle pré-universitaire, enseignement supérieur et formation des adultes).

175. Le MES organise des concours nationaux portant sur les documents de recherche d'étudiants dans le domaine des études sur le genre. Au cours de l'année universitaire 2019/20, 57 documents de recherche provenant de 39 établissements d'enseignement supérieur ont été mis en concurrence.

176. Le Centre of Gender Culture as a Platform for the Empowerment of Women and Youth Action (Centre de la culture du genre en tant que plateforme d'action pour l'émancipation des femmes et des jeunes) bénéficie du soutien de l'Union européenne. Il a pour objectif général d'amplifier les idées d'égalité des sexes et de culture de genre dans la région de Kharkov et dans l'est de l'Ukraine. Les activités menées par le projet en 2020 comprennent : 1) un concours pour l'élaboration d'actions tenant compte du genre (58 propositions ont été nominées dans les catégories « Littérature enfantine », « Scénarios pour des activités périscolaires » et « Élaboration de leçons ») ; et 2) la formation en ligne intitulée « Women and Men : Gender for All ».

177. Dans le cadre d'un programme du MES, la « Formation de la main d'œuvre » est enseignée dans les 5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> années de scolarité et « Technologies » dans les classes de lycée. Le contenu de ces leçons implique que le travail en question peut être effectué par les filles comme par les garçons. La décision de séparer ou non les étudiants et les étudiantes pour les cours de travaux manuels est cependant prise par l'administration de l'école, quelle que soit le propriétaire de l'établissement d'enseignement. La séparation des étudiants et des étudiantes pour les cours de travaux manuels reste largement répandue. L'une des raisons en est le manque de locaux et d'équipements (par exemple, ateliers de mécanique).

178. Les principales raisons des faibles taux d'assiduité des filles roms sont le faible niveau de revenus des familles roms, leur mode de vie nomade, le manque de motivation à étudier et le manque de documentation. Afin d'encourager les filles roms à poursuivre leurs études, des campagnes de sensibilisation sont menées, portant notamment l'enregistrement des enfants (voir par. 252).

## Question 16

### Emploi

179. Le Gouvernement prend des mesures actives pour augmenter la capacité économique des femmes. Cette priorité se reflète dans le Programme d'action du Gouvernement, le Programme de l'État visant à garantir l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, la Stratégie de réduction de la pauvreté et un certain nombre de documents sectoriels adoptés par le Ministère de la santé, l'Agence nationale de la fonction publique ukrainienne et le Ministère de l'intérieur. Le Gouvernement a rejoint la Déclaration sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes en 2017, les initiatives internationales du Partenariat de Biarritz en 2020 et les coalitions d'action de Génération Égalité en 2020.

180. Selon le Service national de la statistique, le taux d'emploi a augmenté en 2019, tant au plan national (de 56,1 % à 58,2 %) que parmi les femmes (de 51,4 % à 52,9 %) par rapport à 2017. Le taux de chômage (suivant la méthodologie de l'OIT) a reculé de 9,5 % en 2017 à 8,2 % de la population active en 2019. Le taux de chômage des femmes a augmenté de 7,7 % à 7,9 % de la population active. En 2020, la situation sur le marché du travail ukrainien a été exacerbée par la pandémie de COVID-19 : le taux d'emploi a reculé de 57,9 % au premier semestre 2019 à 56,7 % au premier semestre 2020, et de 53,0 % à 51,7 % pour les femmes. Le taux de chômage (suivant la méthodologie de l'OIT) a augmenté de 8,5 % à 9,2 % de la population active, et de 7,8 % à 9,0 % pour les femmes.

181. Selon un rapport analytique de l'OIT (2018), la proportion de jeunes Ukrainiens qui ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ni de formation était de 14,5 % de la population âgée de 15 à 29 ans (dont 61,8 % de femmes).

182. La forte prévalence de ségrégation en fonction du genre (horizontale et verticale) sur le marché du travail persiste : la proportion d'entités juridiques dirigées par des femmes est de 28,9 % (les femmes ne représentent que 7 % des dirigeants de conglomérats et 12 % des dirigeants de grandes entreprises). Les femmes occupent aussi souvent des postes de niveau inférieur dans le secteur public. Elles constituent 78,3 % des personnes du secteur de l'éducation, et leurs salaires représentent 78,5 % de la moyenne nationale. Dans les services de santé et sociaux, les femmes constituent 82,8 % de l'effectif, leurs salaires atteignant 88,6 % de la moyenne nationale. Les stéréotypes de genre en matière d'orientation professionnelle restent un défi tant dans le système d'enseignement secondaire et supérieur que pour le recyclage et la formation des femmes et des hommes sans emploi, fournis par le Service public de l'emploi.

183. En réponse à la ségrégation fondée sur le genre, 1) les stéréotypes relatifs aux professions « féminines » et « masculines » sont en cours d'éradication ; 2) un soutien méthodologique est fourni aux employeurs ; 3) une formation à la réaction aux discriminations face à l'emploi et sur le lieu de travail est fournie aux agences pour l'emploi, aux inspections du travail, aux organisations patronales et aux syndicats ; 4) des aménagements pour les employés ayant charge de famille sont en cours de création ; et 5) les filles sont encouragées à poursuivre des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

184. En 2017, le Ministère de la santé a aboli l'arrêté définissant une liste de plus de 450 professions interdites aux femmes, à l'exception du travail dans les mines, dont l'exclusion sera abolie après la dénonciation de la Convention de 1935 de l'OIT concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains (n° 45) Suite à l'abolition de ces restrictions, une équipe de l'Expédition antarctique ukrainienne a inclus des femmes pour la première fois en vingt ans (pour la deuxième année consécutive maintenant) et le SESU compte une femme plongeuse (depuis 2018). En 2021, le Ministère de la politique sociale mènera une étude sur la représentation des femmes dans les branches professionnelles dans lesquelles l'interdiction du recours à la main-d'œuvre féminine a été abolie.

185. Le Ministère du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture promeut le développement de l'entrepreneuriat féminin en Ukraine. Dans cette optique, la plateforme #SheExports a été créée au sein du Bureau de promotion des exportations. La plateforme a pour objet d'encourager l'émancipation économique des femmes en Ukraine et de promouvoir les femmes d'affaires ukrainiennes, les entrepreneuses et les exportatrices.

186. Prestation de services par le Service public de l'emploi (milliers de personnes) :

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>au 1<sup>er</sup> déc. 2019</i>	<i>au 1<sup>er</sup> déc. 2020</i>	<i>au 1<sup>er</sup> déc. 2019</i>	<i>au 1<sup>er</sup> déc. 2020</i>
Bénéficiaires de prestations	502,4	601,9	482,9	537,3
Ayant le statut « sans emploi »	164,5	245,1	124,4	163,7
Bénéficiaires de prestations de chômage (en moyenne 3 700 hryvnias (132 dollars) d'assistance en octobre 2020)	130,6	207,4	102,9	145,0

187. Les femmes représentent 66 % du total des personnes déplacées sans emploi. Depuis 2015, les personnes déplacées reçoivent un chèque unique pour recyclage, spécialisation et formation approfondie dans les professions et spécialités

correspondant aux types d'activités économiques prioritaires (53 spécialités) dans lesquelles les emplois adaptés font défaut.

188. Le Programme de relèvement et de consolidation de la paix des Nations Unies (voir par. 54) a fourni son appui à 650 jeunes entreprises, contribuant ainsi à la création d'emplois pour 3 360 personnes affectées par le conflit (dont 54,8 % de femmes) et plus de 8 300 entrepreneurs (56,2 % de femmes) ont acquis des connaissances et des compétences en gestion d'entreprise, marketing et levée de fonds. En outre, 225 micro, petites et moyennes entreprises de l'est de l'Ukraine ont présenté leurs biens et services à des salons professionnels.

189. La grande majorité des travailleurs qui fournissent des services ménagers et d'aide à la personne dans des familles (travailleurs domestiques) est concentrée dans le secteur informel. Selon des estimations du Service national de la statistique, le nombre total de ces travailleurs est voisin de 162 000 en Ukraine. Selon l'OIT, la proportion de femmes est d'environ 80 % (essentiellement des femmes rurales). Le Ministère du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture a rédigé un projet de loi ajoutant un nouveau chapitre au Code du travail « Réglementation du travail domestique », qui définit les concepts de travail domestique et de travailleurs domestiques, établit le statut juridique des travailleurs domestiques et les caractéristiques de la réglementation juridique et définit les modalités obligatoires des contrats de travail conclu avec des travailleurs domestiques.

190. Le Code du travail ukrainien interdit toute discrimination dans le domaine du travail (y compris les violations du principe d'égalité des droits et des chances ainsi que les restrictions directes ou indirectes des droits des travailleurs fondées sur la race, la couleur, les croyances politiques, religieuses et autres, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, sociale et étrangère, l'âge, la santé, le handicap, la séropositivité soupçonnée ou avérée, la situation matrimoniale et patrimoniale, les responsabilités familiales, la résidence, la qualité de membre d'un syndicat ou d'une autre association civique ou la participation à une grève, un appel ou une intention de faire appel à un tribunal ou un autre organe afin d'obtenir la protection de ses droits ou de soutenir d'autres employés dans la protection de leurs droits). Il est interdit de refuser un emploi à une femme et de réduire son salaire en raison de sa grossesse ou du fait qu'elle s'occupe d'enfants de moins de trois ans et, dans le cas de mères célibataires, lorsqu'elle a un enfant de moins de 14 ans ou handicapé.

191. Le Code du travail contient un ensemble de garanties offertes aux femmes ayant des enfants susceptibles d'être exposées à des discriminations au cours de leur emploi et de leur carrière et qui pourrait subir des restrictions de leur droit de libre choix et accès à un travail pour lequel une rémunération supplémentaire est versée. Ces dispositions garantissent que les femmes ne seront pas contraintes de travailler la nuit ni d'effectuer des heures supplémentaires, de faire des déplacements professionnels, d'être transférées à un poste plus facile ou d'être licenciées ou de subir une réduction de salaire, entre autres situations. Ces garanties s'appliquent également aux pères, mais seulement ceux qui élèvent des enfants sans mère (y compris en cas de séjour prolongé de la mère dans un établissement médical).

192. Le 28 décembre 2019, le gouvernement a présenté au Parlement un projet de Loi ukrainienne sur le travail (n° 2708), pour examen. Suite à l'examen du Projet de loi par les députés et représentants d'autorités centrales du pouvoir exécutif et d'organisations non gouvernementales, le Projet a été retiré en raison de considérations importantes relatives à des violations des droits fondamentaux.

193. Le Parlement a adopté en première lecture un Projet de loi portant modification de certains actes juridiques visant à garantir l'égalité des chances, pour les femmes

comme pour les hommes, de s'occuper d'un enfant (règlement n° 3695, 2020). Le projet de loi a été élaboré au vu de la Résolution n° 2079 (« Égalité et responsabilité parentale partagée : le rôle des pères ») de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de certaines dispositions de la Directive du Conseil 2010/18/UE portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental.

194. La Loi ukrainienne sur les syndicats, leurs droits et garanties d'activités ne contient aucune disposition spéciale de protection contre les discriminations fondées sur le genre. Dans le même temps, les syndicats représentent et protègent le travail et les droits et intérêts socioéconomiques des syndicalistes au sein d'organes d'État et d'autoadministration locaux, dans leurs relations avec les employeurs et avec d'autres associations civiques. Les syndicats et leurs associations, ainsi que les organisations de la société civile, représentent, devant les tribunaux, les intérêts de personnes et/ou de groupes ayant subi des discriminations, et conduisent des analyses civiques des discriminations dans les projets d'actes juridiques et de réglementations.

195. Les syndicats protègent les droits des travailleurs dans leur cadre de travail, prennent des mesures préventives pour éviter les cas de discrimination et de harcèlement sexuel à l'égard des femmes au travail et assurent une veille de ces phénomènes au niveau national, dans des secteurs d'activité précis. En 2020, 61,47 % des organisations syndicales et des associations avaient des femmes à leur tête (28 486).

196. Un groupe de députés a présenté le Projet de loi portant modifications de certains actes législatifs de l'Ukraine (relatifs à certaines questions concernant les syndicats) (Règlement n° 2681), qui limite substantiellement les droits et garanties dont bénéficient les activités des syndicats.

## Question 17

197. En 2020, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes était de 20,4 % (21,2 % en 2017). Dans certains types d'activité économique, l'écart est supérieur à 30 %. Il est par exemple de 32,2 % dans le transport aérien, 36,1 % dans les activités postales et de messagerie, 32,1 % dans les activités financières et d'assurance et 36,6 % dans les arts, le sport, le divertissement et les loisirs (voir annexe, tableau 3).

198. Le Gouvernement a rejoint la Coalition internationale pour l'égalité salariale en 2020. Les membres de la Coalition représentant l'Ukraine sont également membres de la Fédération des syndicats, de la Confédération des employeurs et de l'organisation non gouvernementale Kyiv Institute for Gender Studies (Institut d'études sur le genre de Kiev, 2019-2020).

199. Des mesures sont en train d'être prises pour réduire et éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et garantir le plein respect du principe d'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur (voir par. 183).

200. Afin de mieux sensibiliser les employeurs à l'application améliorée de la Loi ukrainienne portant garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, qui impose aux employeurs de payer les femmes et les hommes de la même manière à qualification et conditions de travail égales, et d'inclure (dans les conventions collectives) des dispositions garantissant l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, le Ministère de la politique sociale a approuvé des instructions pour l'inclusion dans les conventions collectives de dispositions visant à garantir l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes dans les relations de travail (2020). Le document contient des exemples types de discrimination fondée sur le sexe, en particulier en ce qui concerne ce qui suit : 1) offres d'emploi discriminatoires ; 2) discrimination fondée sur la situation

matrimoniale ou les responsabilités familiales ; 3) discrimination plurielle (fondée sur le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le handicap, etc.) ; 4) discrimination fondée sur l'apparence et sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ; 5) sexisme ; et 6) inégalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Le document présente une liste indicative de dispositions dont l'inclusion dans les conventions collectives est souhaitable, ainsi qu'une réglementation indicative sur les spécialistes des questions de genre, conseillers auprès du dirigeant d'une entreprise, institution ou organisation.

201. Le Ministère de la politique sociale a élaboré un projet de liste de contrôle pour le suivi de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes dans les entreprises, les institutions et les organisations (2020).

202. Le Ministère de la politique sociale a testé une méthodologie d'enquête sur les budgets-temps, dont le temps passé à des tâches domestiques et de soins non rémunérées au sein du ménage (2020), élaborée avec le soutien d'ONU-Femmes (2019). Des journaux de budget-temps ont été tenus par les membres de 150 ménages. Dans les ménages comptant trois membres, quatre membres ou plus, les femmes consacrent en moyenne 3,5 fois plus de temps aux soins apportés aux enfants que les hommes.

203. La Loi ukrainienne portant garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes exige des employeurs qu'ils prennent des mesures de prévention et de protection contre le harcèlement sexuel et les autres manifestations de violence fondée sur le genre. Les questions de lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail sont évoquées dans les instructions aux employeurs (voir par. 200) et incluses dans le Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité pour la période allant jusqu'en 2025 (2020).

204. La législation ukrainienne est en cours d'analyse dans l'optique d'une éventuelle ratification de la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui appelle à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde professionnel.

205. Les questions de prévention et de riposte à la discrimination fondée sur le genre et au harcèlement sexuel sont incluses dans les documents d'institutions et d'organisations. Par exemple, une instruction a été approuvée par la Garde nationale ukrainienne concernant le suivi des signalements individuels de cas de discrimination fondée sur le genre et de harcèlement sexuel (2017). Par ailleurs, l'Université nationale de l'intérieur de Kharkov a un code éthique et une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement obsessionnel, le harcèlement sexuel, la discrimination et l'abus de pouvoir.

206. Les directives (voir par. 200) intègrent les dispositions de la Convention de 1981 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (n° 156) de l'OIT. En particulier, il est souhaitable d'inclure les arrangements suivants dans les conventions collectives : 1) inclusion des besoins des employés liés à leurs responsabilités familiales lorsqu'il est envisagé de recourir au travail de nuit et au travail posté ; 2) aménagement d'espaces pour les enfants, de structures de garde d'enfants, de salles pour les enfants, de salles d'allaitement et du transport des travailleurs ayant des responsabilités familiales ; 3) mise en place de modalités de travail flexibles, de temps de repos et de congés pour les employés ayant des responsabilités familiales ; 4) régulation et suivi des conditions de travail pour les personnes travaillant à temps partiel, sous contrat à durée déterminée et en télétravail et 5) mise en place de conditions permettant aux employés de combiner travail et formation.

207. Le Ministère de la politique sociale a élaboré une réglementation du fonctionnement des salles pour les enfants dans les institutions et organisations

(2020). Ce règlement prévoit la mise en place de salles d'allaitement et d'espaces de change pour bébé.

208. Conformément à la Loi ukrainienne sur les congés, les femmes doivent bénéficier d'un congé de maternité rémunéré comme suit : 70 jours civils avant l'accouchement et 56 jours civils après. À la fin de ce congé, toute femme qui le souhaite bénéficie d'un congé parental pour s'occuper de l'enfant jusqu'à son troisième anniversaire. Ce congé peut également être utilisé en totalité ou en partie par le père de l'enfant, sa grand-mère, son grand-père ou tout autre parent qui prodigue effectivement des soins à l'enfant, ou par une personne qui a adopté ou assumé la garde de l'enfant, ou par l'un des parents adoptifs ou d'accueil (s'ils le souhaitent, ils peuvent travailler à temps partiel ou en télétravail). L'aide versée à la naissance d'un enfant est fixée à 41 280 hryvnias (1 474 dollars environ). Le décaissement de cette aide est effectué en un versement de 10 320 hryvnias et le reste en parties égales au cours des 36 mois qui suivent. Le Ministère de la politique sociale a introduit un service électronique d'enregistrement pour bénéficier de cette aide. En 2020, 862 438 personnes (dont 96 % de femmes) recevaient une aide du Gouvernement après la naissance d'un enfant.

209. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, une aide ponctuelle en nature, appelée « Colis bébé », est fournie à la naissance d'un enfant et contient un ensemble de fournitures de base nécessaires aux soins à l'enfant dans les premières semaines de sa vie. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, un nouveau dispositif a été introduit pour la réception de la valeur pécuniaire de cette aide (par le passé, les « colis bébé » étaient constitués par le Ministère de la politique sociale, mais les parents peuvent désormais sélectionner les articles nécessaires dans une chaîne de magasins (2 570 points de vente, dont 62 en ligne)). Fin 2020, 96 500 cartes sociales avaient été délivrées pour le paiement de l'aide dénommée « colis bébé » et 66 400 demandes avaient été enregistrées pour l'octroi de cette aide.

210. « Nounou municipale », programme d'assistance sociale à destination des jeunes familles lancé en 2019, contribue à l'émancipation économique des femmes en fournissant aux familles une aide additionnelle non remboursable (distincte de l'allocation familiale mensuelle) d'un montant de 1 626 hryvnias par mois, destinée à couvrir le coût de services de garde d'enfant. Depuis le lancement du programme, 71 246 femmes ont bénéficié de cette assistance.

211. Quelque 76,4 % des enfants de 3 à 5 ans (86,8 % dans les villes et 56,4 % dans les zones rurales) fréquentent un établissement préscolaire. La capacité prévisionnelle des jardins d'enfants en activité est dépassée (105 enfants pour 100 places, sans tenir compte des enfants appartenant à des groupes occasionnels).

212. En 2019, une table ronde a été convoquée pour plaider en faveur de la ratification de la Convention de 2000 sur la protection de la maternité (n° 183) de l'OIT, à laquelle ont participé employeurs, syndicats et autorités du pouvoir exécutif. En mars 2021, la Convention n'avait pas encore été ratifiée.

213. L'Accord général sur la réglementation des principes fondamentaux et normes de mise en œuvre de la politique socioéconomique et des relations du travail en Ukraine (2019), signé par les employeurs, syndicats et organes du pouvoir exécutifs, évoque, entre autres, les moyens d'augmenter les salaires des employés du secteur public et l'organisation d'audits de genre dans les entreprises, les institutions et les organisations.

214. La pratique consistant à conduire des audits de genre au sein des ministères a débuté. Par exemple, un audit a été réalisé au sein du Ministère de la politique sociale (en 2019, avec le soutien de l'Organisation internationale du travail) et dans le système du service diplomatique ukrainien (en 2019, avec le soutien d'ONU-

Femmes). Au vu des résultats de ce dernier, le Ministère des affaires étrangères a approuvé la Stratégie de garantie de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes dans le système du service diplomatique ukrainien jusqu'en 2025.

## Question 18

### Santé

215. Les dépenses de santé couvertes par le budget de l'État ukrainien ont été augmentées ces dernières années, ce qui reflète les ressources financières disponibles dégagées par les recettes budgétaires. Les dépenses de santé ont été les suivantes : 102,4mds UAH en 2017 (3,9mds USD, soit 3,43 % du PIB) ; 115,9mds UAH en 2018 (4,3mds USD, soit 3,26 % du PIB) ; 128,4mds UAH en 2019 (5,0mds USD, soit 3,23 % du PIB) ; et 175,8mds UAH en 2020 (6,3mds USD, soit 4,31 % du PIB).

216. Chaque année, les activités sont financées à partir du budget de l'État dans le cadre des programmes budgétaires suivants : « Santé génésique » ; « Achats centralisés de médicaments pour les soins médicaux d'urgence en cas d'hémorragie » ; « Achat centralisé de médicaments et de petit équipement de laboratoire pour le traitement de l'infertilité chez les femmes par assistance médicale à la procréation », etc.

217. Ces dernières années, une tendance positive à la couverture des soins anténatals (jusqu'à 12 semaines de grossesse) a été observée en Ukraine. Au cours de cette période, les groupes de femmes enceintes à risque de pathologie périnatale sont identifiés. Ce dépistage est réalisé par les unités de soins médicaux intervenant en première ligne dans ce domaine. Un réseau de centres périnatals de niveau III a été mis en place pour assurer l'accès des femmes à des équipements de diagnostic et de traitement de haute technologie et à l'assistance d'un personnel médical hautement qualifié, capable de fournir une assistance médicale dans les cas de complications périnatales sévères et de prendre en charge les femmes enceintes atteintes de malformations cardiaques congénitales, de maladies vasculaires, de diabète, de prééclampsie sévère et d'éclampsie. Cela a permis d'améliorer les soins obstétriques et gynécologiques, où que vive la femme, afin de prévenir les complications périnatales chez les femmes ayant des pathologies extragénitales graves et d'assurer une maternité sans risque et la naissance d'enfants en bonne santé.

218. Mortalité infantile et maternelle :

	<i>Mortalité infantile</i>		<i>Mortalité maternelle</i>	
	Décès (nombre total de personnes)	Mortalité pour 1 000 naissances vivantes	Décès (nombre total de personnes)	Mortalité pour 100 000 naissances vivantes
2017	2 786	7,6	33	9,1
2018	2 397	7,0	42	12,5
2019	2 189	7,0	46	14,9

219. Les arrêtés du Ministère de la santé ont approuvé les protocoles cliniques d'assistance aux femmes enceintes, aux femmes en travail et aux femmes au cours de la période postnatale, et les instructions sont informées par la médecine fondée sur des données scientifiques et des normes internationales de fourniture de soins médicaux.

220. Afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé, le gouvernement a mis en place des ensembles de prestations de santé dont le coût est couvert par le programme de garantie médicale, en particulier pour les prestations de mammographie en ambulatoire, les prestations de diagnostic, de traitement et de soutien aux personnes atteintes par le VIH et les services afférents au traitement des personnes atteintes de troubles mentaux et comportementaux dus à l'utilisation d'une thérapie de substitution des opiacés, comme les médicaments.

221. D'après le Centre de statistiques en santé du Ministère de la santé, 18 425 personnes ont été diagnostiquées comme ayant le VIH, dont 7 346 de femmes de 4 473 résidant en zone rurale. 140 333 personnes sont enregistrées dans des centres de santé, dont 65 010 femmes et 32 165 personnes vivant en zone rurale.

222. L'État fournit 75 % des médicaments aux patients séropositifs, dont des femmes. Le gouvernement a doublé le financement des programmes de traitement du VIH, à 871 hryvnias (31 107 143 dollars). L'objectif est de garantir aux patients séropositifs, y compris les femmes, le droit de recevoir un traitement immédiatement une fois le diagnostic posé. Au cours des quinze dernières années par exemple, 95 % de la couverture des services préventifs aux femmes enceintes a été réalisée, et la transmission mère-enfant du VIH a été divisée par neuf.

223. Les archives statistiques officielles du Centres de santé publique du Ministère de la santé ne prévoient pas la ventilation par sexe des toxicomanes ; aucune information n'est disponible sur les travailleurs du sexe, les femmes ayant une co-infection VIH et hépatite virale C ou VIH et tuberculose.

224. Le gouvernement a adopté une stratégie publique de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et l'hépatite virale C pour la période close en 2030 (2019). Cette stratégie comprend l'introduction d'indicateurs afin de mesurer l'inégalité d'accès entre hommes et femmes et la sensibilité au genre dans la fourniture des prestations.

225. Le Ministère de la santé a modifié la procédure d'orientation des femmes pour la première série de traitements contre l'infertilité par des méthodes d'assistance médicale à la procréation fondées sur des indications absolues, financées par des fonds gouvernementaux (2019). Cette modification a éliminé les barrières discriminatoires à l'accès des femmes vivant avec le VIH à l'assistance médicale à la procréation.

226. Les efforts de plaidoyer de l'organisation caritative « Positive Women », avec le soutien d'ONU-Femmes, ont contribué à la décision du Tribunal de district de Kiev d'autoriser des personnes vivant avec le VIH à adopter des enfants. Le Ministère de la santé a exclu le VIH/sida de la liste des maladies empêchant une personne d'être parent adoptif (2020).

227. Le Ministère ukrainien pour la réintégration des territoires temporairement occupés et l'organisation caritative « 100 per cent life » (cent pour cent vie) ont signé un mémorandum de coopération pour équiper des unités médicales sur le territoire des points de contrôle d'entrée et de sortie des régions de Donetsk et Luhansk, la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (2020). Il est prévu que ces unités fournissent un accès au dépistage du VIH, de la tuberculose, de l'hépatite et de la COVID-19. Dans le cadre du mémorandum, avec la coordination du Ministère ukrainien pour la réintégration des territoires temporairement occupés et le soutien de l'organisation caritative « All-Ukrainian Network of People Living with HIV/AIDS », une unité médicale et une salle mère-enfant ont été ouvertes et équipées dans le centre de services du Point de contrôle d'entrée et de sortie de Chtchastia et celui de Novotroitske (à partir de 2020).

228. Les Centres pour la fourniture d'aide juridictionnelle, avec l'appui du projet ukraino-canadien « Une aide juridictionnelle abordable et de qualité en Ukraine », ont publié le manuel intitulé « Santé féminine en Ukraine : droits, chances et recommandations » et « Organisations et institutions qui fournissent aux femmes une assistance et des consultations sur les soins de santé » (2000).

## Question 19

### Avantages économiques et sociaux

229. Pour plus d'informations sur le niveau de pauvreté par groupe sociodémographique et socioéconomique au premier trimestre des années 2017 à 2020, voir tableau 5 dans l'annexe Les principaux programmes sociaux (par ex. assistance à la naissance d'un enfant, parents célibataires, familles à faible revenu, aides au logement) ont un impact global important sur la réduction de la pauvreté absolue. En décembre 2020, 027 044 personnes ont reçu divers types d'avantages sociaux publics. Les femmes ont représenté 73 % du total des bénéficiaires d'avantages sociaux (en ce compris les mères célibataires, femmes âgées, femmes rurales, femmes handicapées, femmes sans emploi, femmes roms et femmes déplacées).

230. L'Ukraine assure un niveau garanti d'assistance matérielle aux familles avec enfants, dont les familles roms, ainsi que la possibilité de la fourniture d'une assistance financière publique à ces familles. Pour calculer l'objectif d'avantages sociaux publics, le minimum de subsistance pour les principaux sociaux et démographiques de la population est appliqué. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant du minimum de subsistance pour les personnes valides est de 2 270 hryvnias.

231. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 3,4 millions de ménages recevaient une aide au logement. Le montant moyen des paiements au titre du logement et des services d'utilité publique au cours de la période de chauffe est de plus de 70 % de la retraite moyenne en Ukraine, et plus de 20 % du salaire moyen.

232. L'allocation familiale versée aux mères célibataires est d'un montant égal à la différence entre 100 % du minimum de subsistance de l'enfant de l'âge pertinent et le revenu familiale moyen par personne pour les six mois précédents (au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'allocation familiale par enfant est plafonnée comme suit : jusqu'à 6 ans : 1 921 hryvnias (69 dollars) ; de 6 à 18 ans : 2 395 hryvnias (86 dollars) ; et de 18 à 2 ans, 2 270 hryvnias (81 dollars)). En décembre 2020, 118 643 femmes recevaient des allocations familiales pour mère célibataire.

233. Le Parlement a modifié certaines lois afin d'améliorer la perception des pensions alimentaires (arriérés) en 2017. En décembre 2020, 8 010 ont reçu une allocation gouvernementale temporaire pour les enfants dont les parents se soustraient au paiement de la pension alimentaire.

234. Afin de faciliter l'accès aux services administratifs, 876 Centres de services administratifs sont en activité, les services nécessaires pouvant alors être obtenus en un seul lieu.

235. Plus de 170 000 résidents des régions de Donetsk et Luhansk (dont 62,7 % de femmes) ont reçu des services administratifs et sociaux de qualité dans 14 nouveaux Centres de services administratifs établis avec le soutien du Programme de relèvement et de consolidation de la paix des Nations Unies (voir par. 54). Seize « Centres de services administratifs portatifs » mobiles ont été transférés à des Centres de services administratifs afin de permettre la fourniture de services aux personnes handicapées et aux personnes âgées vivant dans des lieux isolés.

236. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 677 centres territoriaux de services sociaux et 129 centres de services sociaux étaient opérationnels, et organisaient la fourniture de services sociaux aux personnes âgées, handicapées et autres personnes en situation difficile. En 2019, près de 1,2 million de personnes (dont 75 % de femmes) ont été soutenues, dont plus de 643 000 personnes en zone rurale.

237. 282 structures d'accueil hébergent 40 800 personnes âgées et personnes handicapées (dont 47 % de femmes ; les femmes constituent aussi 76 % des résidents âgés de 80 ans et plus). Les structures d'accueil du système de protection sociale fournissent les services suivants : 1) soins palliatifs au lieu de résidence ; 2) soins à domicile aux personnes atteintes de troubles mentaux ; 3) soins de jour aux personnes handicapées et personnes âgées ; et 4) services de transport.

238. Le service social et éducatif « Université du troisième âge » est en cours d'introduction afin de socialiser les personnes âgées (voir par. 279).

239. Afin d'assurer une intervention sociale auprès des familles en difficulté, leur identification précoce et la fourniture d'un soutien en temps utile, un réseau de Centres de services sociaux pour les familles, les enfants et les jeunes et 88 institutions de soutien social aux familles, aux enfants et aux jeunes sont en activité. Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, ces Centres sont au nombre de 604 (19 de moins qu'en 2019). Fin 2020, le réseau de Centres de services sociaux pour les familles, les enfants et les jeunes a été fortement réduit, en raison de la diminution du nombre d'administrations publiques de district (la réforme de la décentralisation a réduit le nombre de districts de 490 à 136). Les organes d'autoadministration locaux ont été lents à créer des services sociaux.

240. Au vu des résultats des services sociaux fournis, plus de 10 800 familles en difficulté sont sorties de la crise qu'elles traversaient (43 % du total). En particulier, 5 900 familles sont parvenues à minimiser leurs privations et 4 900 ont surmonté les situations qui les ont mises en difficulté.

241. Le nombre total de personnes sans abri auxquelles des services sociaux ont été fournis est supérieur à 33 000, dont 3 400 femmes.

242. Pour plus d'informations sur les mesures prises pour améliorer l'accès des femmes à l'entrepreneuriat, voir paragraphes 185 et 188.

243. La diffusion de la COVID-19 a eu des effets préjudiciables sur la situation économique des femmes comme des hommes (surtout les travailleurs indépendants ou engagés dans des petites et micro-entreprises). D'après l'évaluation rapide de la situation et des besoins des femmes dans le contexte de la COVID-19 en Ukraine, effectuée par ONU-Femmes Ukraine en mai 2020, la crise a eu l'impact le plus négatif sur les femmes, 74 % du total des travailleurs indépendants étant des femmes, et les femmes se concentrant principalement dans les petites et micro-entreprises, ce qui les expose à un plus grand risque de perte de revenus liée à la baisse de la consommation de biens et de services du fait de restrictions liées à la COVID-19.

244. Le Ministère de la politique sociale a mis en place la fourniture de garanties sociales additionnelles pendant le confinement, en faveur des entrepreneurs individuels ayant des enfants. Une assistance est fournie à chaque enfant jusqu'à l'âge de dix ans, correspondant au minimum de subsistance fixé pour les enfants des tranches d'âge pertinentes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le programme, qui a été exécuté de mai à août 2020, a bénéficié à 87 000 entrepreneuses. Cette assistance a été instaurée à nouveau en novembre. L'accès à celle-ci a été simplifié et il a été rendu possible de recevoir une assistance sociale publique aux familles à faible revenu pour les personnes qui ont perdu leur emploi ou ne parviennent pas à en trouver pendant le confinement.

245. L'obligation de payer le taux minimum de Cotisation sociale unifiée a été annulée pour les mois sans revenu (2020) pour les entrepreneurs individuels (sauf pour ceux qui ont opté pour un système d'imposition, de comptabilité et déclaratif simplifié), les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante et les ouvriers d'exploitations agricoles.

246. Le Ministère de la politique sociale a instauré 1) l'inclusion de toutes les prestations au cours de la pandémie de COVID-19 dans la période d'ancienneté ouvrant droit à la retraite ; 2) la non-inclusion de cette période dans le calcul de la retraite ; et 3) la dispense de paiement, par les entrepreneurs individuels, de la cotisation minimum, calculée par référence au salaire minimum (au lieu de cela, les paiements reposent sur le revenu effectivement reçu).

247. Pendant le confinement, le Ministère de la politique sociale, avec ATB Corporation, a distribué une aide ciblée aux populations vulnérables sous la forme de paniers alimentaires et de produits de première nécessité. 100 millions de hryvnias (3 571 428 dollars).

248. Le Ministère de la politique sociale, avec le soutien de la Banque mondiale, a mis en œuvre le projet pilote « *Ruka Dopomogy* » (main secourable). Ce projet a pour objet d'aider les personnes déplacées et les membres de familles à faible revenu à se débarrasser de leur dépendance vis-à-vis des avantages sociaux, à trouver un emploi décent ou à créer leur propre entreprise par le micro-crédit. Sur 237 entrepreneurs ayant bénéficié du projet, 74 % sur des femmes.

## Question 20

### Femmes roms

249. La mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action pour la protection et l'intégration des minorités roms pour la période close en 2020 a permis de renforcer la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile rom, ce qui a contribué à l'identification et la résolution des problèmes les plus pressants pour les roms, en particulier par l'intermédiaire de médiateurs roms. L'intégration de la population rom dans la société est entravée par le manque de documents d'état civil et de justificatifs de résidence valides (par exemple, les rom déplacés se voient limités dans leur accès à l'aide humanitaire en raison de l'absence de ces documents). La mise en œuvre de la Stratégie a contribué à augmenter le nombre de documents personnels émis, améliorant ainsi la couverture d'assistance sociale, créé les conditions pour que les enfants roms reçoivent un enseignement préscolaire et soient inscrits à l'école primaire, et a concouru à la reconnaissance et au soutien à l'identité culturelle rom. Les actions de la Stratégie ne tiennent pas compte du sexe. Le Programme social de l'État pour garantir l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes prévoit une évaluation de la situation de l'enseignement des filles et garçons roms et la mise en œuvre de mesures visant à les encourager à poursuivre des études et à continuer à apprendre à tous les niveaux du parcours éducatif.

250. En octobre 2018 s'est tenue la Conférence internationale pour la réalisation des droits des femmes roms en Ukraine (organisée par le Parlement, le Ministère des affaires étrangères et le Fonds pour les femmes roms « Chiricli », avec le soutien d'ONU-Femmes).

251. Les organes d'état civil ont enregistré 9 622 naissances d'enfants issus de parents roms et ont délivré des actes de naissance (3 299 actes en 2017, 3 180 en 2018, 2 459 en 2019 et 684 au premier trimestre 2020). Les bureaux d'état civil ont mené des actions de sensibilisation au sein des communautés roms afin d'encourager

l'enregistrement des naissances et la familiarisation avec la loi, en particulier le caractère dommageable des mariages précoces et la protection de la santé génésique. Les associations de la société civile, les structures éducatives et les travailleurs sociaux sont impliqués dans la sensibilisation.

252. Lorsque les spécialistes des Centres de services sociaux pour les familles, les enfants et les jeunes et les fournisseurs de services sociaux au sein des communautés territoriales fusionnées rendent visite aux familles roms dans leurs communautés, leur fournissent des informations et offrent des consultations sur la marche à suivre pour solliciter une assistance sociale publique, sur les services sociaux disponibles ou la parentalité responsable, ainsi que sur la prévention de la violence domestique et de la maltraitance des enfants. Ils fournissent aussi des clarifications sur les droits des enfants et la responsabilité incombant aux parents d'enregistrer les enfants et de veiller à la réalisation du droit à l'éducation de l'enfant.

253. En 2019, 40 médiateurs ont fourni des services à 34 683 membres de la minorité nationale rom (7 144 familles). La plus forte demande porte sur les services suivants : assistance à la présentation d'une demande de documents d'identité et d'enregistrement de la résidence ; dépôt d'appels auprès des tribunaux ; accès à l'assistance financière publique locale et aux services correspondants ; information sur la protection sociale et les droits fondamentaux ; assistance en matière de logement social et d'emploi ; soutien éducatif afin d'améliorer le niveau d'instruction scolaire ; et accès à des diagnostics et hôpitaux.

254. L'interdiction des crimes haineux est étendue de manière à inclure les femmes roms (article 161 du Code pénal ukrainien, « Violation de l'égalité entre citoyens fondée sur la race, la nationalité, les croyances religieuses, le handicap ou d'autres motifs »). Au cours de la période 2017-2020, une enquête préliminaire a été ouverte dans les procédures pénales instituées dans 526 cas d'infractions pénales en vertu de l'article précité. Il n'existe aucune statistique sur les caractéristiques des victimes.

255. Le Conseil d'experts sur la prévention de la discrimination fondée sur le genre et la riposte à celle-ci comprend la dirigeante du Fonds pour les femmes roms « Chiricli ». Aucun signalement au Conseil d'experts n'a été fait concernant des cas de discrimination fondée sur le genre à l'égard de femmes roms.

## Question 21

### Femmes rurales

256. Trente-et-un pour cent de la population d'Ukraine vit dans des zones rurales (dont 30 % du total des femmes et filles et 32 % du total des hommes et garçons).

257. Proportion de résidents dans des zones rurales, par tranche d'âge (pourcentage du nombre total de personnes de sexe masculin résidant dans des zones rurales et du nombre total des personnes de sexe féminin résidant dans des zones rurales) :

	<i>Garçons/hommes</i>	<i>Filles/femmes</i>
Âgés de 0-14 ans	17 %	14 %
Âgés de 15-64 ans	71 %	65 %
Âgés de 65 ans et plus	12 %	21 %

258. Des informations statistiques sur la situation des femmes rurales sont présentées dans les tableaux 1-2, 7 et 8 de l'Annexe.

259. Afin d'assurer l'accès des personnes résidant dans des zones rurales à la justice, des centres locaux d'aide juridictionnelle secondaire gratuite ont fourni plus de 330 sites distants (fonctionnant sur la base de villages, de conseils d'établissement et de communautés territoriales fusionnées). Pour plus d'informations sur la fourniture de services sociaux aux personnes résidant dans des zones rurales, voir le paragraphe 236.

260. En 2018, le MIP a produit trois vidéos afin de sensibiliser le public à la réforme des soins de santé dans les zones rurales, visant à encourager les jeunes professionnels à travailler dans des centres de santé ruraux recevant des patients en ambulatoire, en mettant l'accent sur la fourniture d'un conseil professionnel dans les villages isolés et en mettant en relief la construction de nouveaux centres de santé (voir <http://mip.gov.ua/news/2681.html>).

261. En Ukraine, les technologies de l'information et de la communication sont relativement accessibles, y compris aux femmes. En particulier, les autorités locales, dans les villes, créent des zones d'accès libre au WiFi. Il n'en reste pas moins que dans un certain nombre de régions d'Ukraine, des mesures sont prises pour équiper des centres technologiques publiques afin de fournir un accès aux technologies modernes à un plus grand nombre de personnes (voir annexe, tableau 8).

262. Selon le Service de l'État ukrainien de géodésie, de cartographie et du cadastre, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la surface totale de propriété foncière de personnes physiques enregistrée est de 31,5 millions d'hectares. Sur ce total, 8 748 522 parcelles d'une surface totale de 16,7 millions d'hectares (53 %) sont la propriété de femmes, et 8 214 093 parcelles, d'une surface de 14,8 millions d'hectares (47 %) appartiennent à des hommes. L'indice calculé de répartition du foncier par sexe a montré qu'en moyenne, il existe déjà actuellement une égalité des genres dans l'accès aux ressources foncières en Ukraine. Cet indicateur ne reflète toutefois que l'égalité du droit à hériter de terres agricoles et l'égalité dans leur utilisation comme terres non agricoles. En ce qui concerne les propriétaires de terres agricoles, dans les conditions du moratoire, il est impossible de tirer une conclusion quant à l'égalité d'utilisation de cette ressource.

263. Il existe une tendance à réduire la représentation des femmes parmi les dirigeants des organes d'autoadministration locaux au niveau des collectivités territoriales. Si les femmes représentaient environ 50 % des dirigeants des conseils de village et d'établissement avant le début du processus de réforme de la décentralisation en 2016, les résultats des élections du 25 octobre 2020 ont montré que 16 % des personnes à la tête de conseils villageois et 21 % des dirigeants de conseils d'établissement sont des femmes (voir aussi par. 156).

264. Afin d'améliorer la participation des femmes à la prise de décisions concernant le développement social et économique des zones rurales, le Ministère de la politique sociale a produit la vidéo « Vous êtes la source du changement » (2020).

## Question 22

### Femmes et filles handicapées et femmes âgées

265. Plus de 2,7 millions de citoyens en Ukraine présentent différentes formes de handicap (6,5 % de la population), dont plus de 1,3 million de personnes présentant des handicaps du groupe III, et qui sont capables de travailler. Les principaux problèmes auxquels sont confrontées les filles et les femmes handicapées sont l'inaccessibilité architecturale et le manque d'aménagements raisonnables pour les

transports publics, les rues, les immeubles, les établissements éducatifs, de protection sociale et de santé ainsi que les chances limitées d'accéder à l'éducation et à l'emploi.

266. Selon l'enquête nationale « Opinions et attitudes de la population de l'Ukraine » menée par l'ONG « Fight For Right » dans le cadre du projet « Renforcer la protection des droits des personnes en situation de handicap » avec le soutien des Pays-Bas et de la Fondation pour les droits de l'homme en Ukraine (2020), plus d'un tiers des personnes handicapées croient que les femmes en situation de handicap risquent plus d'avoir des problèmes liés à l'emploi (37,6 %), dans leur vie personnelle (23,2 %), dans leur accès aux soins de santé (14,4 %) et dans leur vie quotidienne (5,3 %) que les hommes en situation de handicap.

267. Afin de simplifier l'accès et d'améliorer la qualité des centres de réadaptation, des modifications ont été apportées au Règlement relatif à la Banque de données centralisée sur le handicap (2019). En particulier, l'e-Cabinet pour les personnes en situation de handicap leur permettra de soumettre rapidement un ensemble de documents nécessaire pour la fourniture de moyens techniques et autres moyens de réadaptation, et laisser des commentaires sur la qualité des services.

268. Le Décret du président de l'Ukraine « relatif à l'amélioration de l'efficacité des activités liées aux droits des personnes en situation de handicap » (2019) détermine les actions prioritaires visant à augmenter l'accès des personnes handicapées aux services sociaux, de santé, éducatifs et autres, en créant un environnement sans obstacle.

269. Le Décret du président de l'Ukraine n° 533/2020 du 3 décembre 2020 prévoit l'obligation pour le gouvernement d'élaborer, en 2021, une stratégie nationale pour la création d'un espace sans obstacle en Ukraine, visant à assurer l'inclusion, l'absence de discrimination, l'accessibilité et des pratiques universelles de conception.

270. D'après les résultats de l'enquête nationale « Opinions et attitudes de la population de l'Ukraine » (voir par. 266), 71 % des hommes et 76 % des femmes prévoient de se rendre aux urnes lors des dernières élections locales de 2020. La Commission électorale centrale a approuvé la Procédure d'information sur les élections à destination des personnes handicapées (dues à un handicap, un trouble temporaire de la santé ou à l'âge) (2020).

271. Au vu des besoins des personnes handicapées et des autres groupes à mobilité réduite, des modifications d'un certain nombre de normes de construction sont prévues à l'échelle nationale, dont les suivantes : « Installations sportives et de remise en forme », « Structures éducatives », « Centres de santé », « Lignes de tram et de trolleybus » et « Inclusivité des immeubles et structures ».

272. La Loi ukrainienne « Sur l'éducation » (2017) considère le développement d'un environnement d'apprentissage inclusif comme l'un des principes de la politique nationale en matière d'éducation. En quatre ans, le nombre d'étudiants fréquentant des classes inclusives d'établissements d'enseignement général secondaire a été multiplié par 4,5, passant de 4 180 étudiants pour l'année scolaire 2016/17 à 18 643 étudiants pour l'année scolaire 2019/20.

273. Le gouvernement a mis en place le mécanisme de financement du remboursement des frais supportés par les employeurs qui embauchent des personnes handicapées (2019). Une taille privilégiée de la Contribution unifiée pour les entrepreneurs individuels qui embauchent des personnes handicapées est fixée (2019). En 2020, 23 900 personnes en situation de handicap (il n'existe pas de statistiques ventilées par sexe) recevaient des prestations du Service public de l'emploi.

274. Le Ministère de la politique sociale a approuvé le modèle de rapport (2020) sur l'emploi de personnes handicapées. Ce rapport présente une ventilation par sexe, par résidence et par âge.

275. Le gouvernement a approuvé une réglementation type sur le centre de jour d'aide sociale et psychologique aux victimes de violence domestique et/ou de violence fondée sur le genre, ainsi que sur le service spécialisé de conseil social et psychologique de première ligne aux victimes de violence domestique et/ou de violence fondée sur le genre (2019). La Norme nationale du service de réadaptation sociale des personnes atteintes de troubles intellectuels et mentaux a été approuvée par le Ministère de la politique sociale en 2018 et des modifications ont été introduites à la Norme nationale de soin à domicile aux personnes ayant perdu la capacité de prendre soin d'elles-mêmes ou qui n'ont pas acquis cette capacité (2019).

276. Le processus de mise en œuvre d'un modèle complet de réadaptation des personnes handicapées (offrant une chance de recevoir l'ensemble optimal de prestations de réadaptation de différents types et formes en un seul lieu) est en cours d'amélioration. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, on dénombre 153 structures de réadaptation, où 23 022 personnes en situation de handicap (dont 42 % de filles et de femmes) ont reçu des prestations de réadaptation.

277. Un soutien financier prélevé sur les fonds du budget de l'État est fourni par mise en concurrence à des projets d'associations civiques de personnes handicapées (environ 6,5 millions de hryvnias en 2020). En 2020, 70 organisations ont présenté des dossiers pour 157 projets. Sur celles-ci, vingt organisations, dont quatre travaillant sur des questions d'égalité des sexes, ont reçu un soutien pour mettre en œuvre 28 projets. Les organisations lauréates comprennent : « Assemblée nationale des personnes en situation de handicap en Ukraine » ; « Olympiade spéciale d'Ukraine » ; « Union pour la protection des droits des personnes handicapées » ; « Union des personnes handicapées d'Ukraine ».

278. Les femmes constituent 66,3 % des personnes âgées de 65 ans et plus (voir annexe, tableau 1). Le gouvernement a approuvé la Stratégie 2022 pour une politique nationale sur la longévité active et en santé de la population (2018).

279. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 385 « Universités du troisième âge » sont fonctionnelles au sein de centres territoriaux, y compris dans des bureaux de conseils de village. Plus de 53 000 personnes reçoivent les prestations (80 % de femmes).

280. Les services sociaux aux personnes âgées sont fournis à leur domicile, dans des établissements et structures d'accueil, ainsi que dans des centres de services sociaux territoriaux (voir par. 236-238, 247).

## Question 23

### **Lesbiennes, gays, bisexuelles, femmes transgenres et personnes intersexes**

281. Selon la Loi ukrainienne « sur les principes de prévention et de lutte contre la discrimination en Ukraine », la discrimination est une situation dans laquelle une personne et/ou un groupe est confronté à des restrictions de la reconnaissance, l'exercice ou la jouissance de leurs droits et libertés, sous quelque forme que ce soit, pour des motifs de race, de couleur, d'opinion politique, religieuse et autre, de sexe, d'âge, de handicap, d'origine ethnique et sociale, de nationalité, de situation matrimoniale et patrimoniale, de résidence, de langue ou d'autres motifs qui étaient, sont et pourraient être réels ou perçus. Les autres motifs comprennent le fait d'être

lesbienne, bisexuelle ou transgenre. L'interdiction de la discrimination motivée par l'orientation sexuelle et l'identité de genre est expressément citée dans le Code du travail (article 21) et par l'orientation sexuelle dans la Loi ukrainienne « portant statut juridique des personnes disparues » (article 7). L'interdiction des crimes haineux est étendue aux femmes LGBTI (voir par. 254).

282. Le droit des personnes atteintes de dysphorie de genre à une chirurgie de réassignation sexuelle est déterminé par l'article 51 de la Loi ukrainienne « sur les principes fondamentaux de la législation ukrainienne en matière de santé » et la procédure est régie par l'Arrêté du Ministère de la santé « relatif à la définition d'indications médico-biologiques et socio-psychologiques en faveur d'une modification (rectification) sexuelle et à l'approbation du modèle de document d'enregistrement primaire et instructions de renseignement dudit document » (2016).

283. Le concept de développement de la santé publique (2016), parmi les principes de constitution du système de santé publique, identifie le droit à la santé et aux soins comme l'un des droits humains fondamentaux, indépendamment de la race, de la couleur, de l'opinion politique, religieuse et autre, du sexe, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'origine ethnique et sociale, de patrimoine, de résidence, de langue ou d'autres caractéristiques, notamment de santé.

284. La Police nationale ukrainienne, avec l'Université nationale de l'intérieur de Lviv, a élaboré la note d'orientation « Crimes commis par intolérance : spécificité de l'enquête », qui est distribuée au sein des unités territoriales d'enquête afin d'informer le travail.

285. Conformément aux règles de déontologie de la police, les agents, dans l'exécution de leurs fonctions, sont tenus de respecter la dignité de chaque personne, de traiter chacun de manière équitable et impartiale, indépendamment de toute considération de race, d'appartenance ethnique, de langue, de sexe, d'âge, de religion, d'opinion politique ou autre, de situation patrimoniale, d'origine ou de statut social, d'éducation, de résidence, d'orientation sexuelle ou d'autres considérations.

286. L'année 2019 a connu les niveaux les plus élevés de militantisme par manifestations de masse au sein de la communauté LGBTI. Cela s'explique par l'acceptation accrue des personnes LGBTI au sein de la société, ainsi que par la contribution efficace des autorités publiques, en particulier les services d'application des lois.

287. Rien n'interdit l'accès des femmes LGBTI à des centres d'accueil pour victimes de violence domestique et/ou de violence fondée sur le genre, ni la fourniture d'une assistance telle que prévue par la loi.

## Question 24

### Mariage et relations familiales

288. Le Code de la famille d'Ukraine fixe l'âge du mariage à 18 ans pour les hommes comme pour les femmes. Près de 95 % des personnes qui n'avaient pas atteint l'âge de 18 ans mais avaient reçu la permission de se marier par décision de justice sont des filles (en 2017, 1 377 filles et 84 garçons ; en 2018, 996 filles et 65 garçons ; en 2019, 1 016 filles et 56 garçons, et en 2020 (au 8 décembre 2020), 608 filles et 19 jeunes gens). Les personnes résidant en zone urbaine représentent 51 % de ces dispenses. La grossesse est la raison la plus courante de l'obtention d'une autorisation de mariage avant 18 ans.

289. Un suivi du respect de l'âge minimum du mariage par les filles roms est en cours, parallèlement à des actions de sensibilisation renforcées parmi les familles roms sur le caractère dommageable des mariages précoces (voir question 20).

290. Le champ d'application de la législation sur la prévention et la lutte contre la violence domestique, indépendamment de l'existence d'un domicile conjoint, est étendu aux tuteurs, pourvoyeurs de soins, leurs enfants et personnes qui sont ou étaient sous leur tutelle ou confiés à leur garde. Les pouvoirs des organes de tutelle et de garde comprennent, entre autres, 1) la protection des droits et intérêts d'un enfant victime ou d'un enfant auteur, y compris par sollicitation de la cour, représentant les droits et intérêts de l'enfant au tribunal lorsque les points examinés se rapportent à la commission d'actes de violence domestique, en particulier la délivrance d'ordonnances d'interdiction ; 2) la détermination de la pertinence du retrait de l'enfant à ses parents ou du retrait des droits parentaux sur l'enfant, lorsque le ou les auteurs sont ses parents (adoptants) ou l'un d'eux ; et 3) la justification du retrait de l'enfant à son tuteur (pourvoyeur de soins), ses parents adoptifs ou sa famille d'accueil en cas de violence domestique à l'égard de l'enfant ou impliquant l'enfant.

## Question 25

### Informations supplémentaires

291. Des audiences parlementaires sur la prévention et la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes de groupes sociaux vulnérables se sont déroulées en 2018.

292. Au cours des six premiers mois de 2020, les Centres de formation avancée ont dispensé des formations dans le cadre du programme de formation approfondie comprenant des modules et sujets fondés sur les piliers du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à 4 930 personnes, dont 4 686 fonctionnaires et 244 agents de collectivités locales.